

Analyse VOX Novembre 2024

Complément d'enquête et analyse à propos de la votation populaire suisse du 24 novembre 2024



Équipe du projet

Lukas Golder: Co-directeur

Tobias Keller: Directeur de projet et Teamleader Data Analytics

Corina Schena: Directrice de projet

Sara Rellstab: Data Scientist

Margret Tschanz: Collaboratrice de projet / Administration

Roland Rey: Collaborateur de projet / Administration

Table des matières

1		LES CONSTATS FONDAMENTAUX	4
1.		LA PARTICIPATION	8
3.		LA FORMATION DE L'OPINION	14
	3.1.	L'importance des projets	14
	3.2.	Les difficultés de compréhension et le moment de la décision	16
	3.3.	L'acquisition d'information	18
4.		AMENAGEMENT DES ROUTES NATIONALES	21
	4.1.	La situation de départ, projet et recommandations	21
	4.2.	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	22
	4.3.	Les motifs	26
	4.4.	La résonance des arguments de la votation	30
5.		SOUS-LOCATION	33
	5.1.	La situation de départ, projet et recommandations	33
	5.2.	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux	34
	5.3.	Les motifs	38
	5.4.	La résonance des arguments de la votation	42
6.		RESILIATION POUR BESOIN PROPRE	
	6.1.	1 /1 /	
	6.2.		
	6.3.		
	6.4.	S	
7.		FINANCEMENT DES PRESTATIONS DE SANTE	
	7.1.	1 /1 /	
	7.2.	·	
	7.3.		
	7.4.	La résonance des arguments de la votation	63
8.		ANNEXE	
	8.1.	••	
	8.2.	··	
	8.3.	L'équipe de gfs.bern	72

1 Les constats fondamentaux

Le 24 novembre 2024, quatre projets émanant des autorités avaient été soumis au scrutin populaire. Les titulaires du droit de vote ont rejeté trois des quatre projets et pris le contre-pied des recommandations du Conseil fédéral et du Parlement. Tandis que la forte mobilisation des personnes qui se considèrent politiquement à Gauche explique en partie trois réussites référendaires du camp Gauche-Verts, le financement uniforme du système de santé a bénéficié d'un soutien allant de « Gauche » à « complètement à Droite », d'un puissant soutien en provenance du Centre politique ainsi que des couches sociales aisées. Outre le souhait clairement exprimé d'une atténuation des coûts, certaines personnes ont fondé leur « Oui » sur leur volonté d'une réforme nécessaire pour que le système de santé soit apte à affronter l'avenir. Si une différence de mobilisation entre les sexes n'est pas discernable, des différences spécifiques aux sexes dans le comportement de vote transparaissent par contre dans les quatre projets confondus : Les femmes ont majoritairement refusé l'intégralité des quatre projets, la majorité des hommes a approuvé une grande partie de ces projets. La différence des comportements de vote entre les sexes est particulièrement marquée chez les personnes de moins de 30 ans. Les motifs du rejet de trois des quatre projets émanant des autorités varient selon de nombreux facteurs. Dans l'ensemble, les personnes qui ont participé aux votations ont pris leurs décisions vis-àvis des différents projets sur la base du contenu de ces derniers. Bien qu'une majorité de votants-es reconnaisse que le réseau autoroutier actuel est en surcharge, le projet a achoppé devant les urnes. La critique du manque de vision prospective et l'inquiétude liée à la pollution ont conduit la majorité des titulaires du droit de vote à dire « Non » à l'Aménagement des routes nationales. Dans les deux projets en lien avec la location, un fossé profond se manifeste entre les locataires d'un côté, les propriétaires de l'autre. Si les locataires ont clairement dit « Non » aux deux projets, les propriétaires de leur côté les ont approuvés. Cela est nettement visible au niveau de la résiliation pour besoin propre. De nombreuses personnes interrogées sur les deux projets relatifs à la location ont jugé que les règlements actuels suffisaient, aussi du point de vue des propriétaires. Pour preuve, les résultats de l'enquête menée auprès de 3'113 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de novembre 2024. L'étude a été réalisée par le gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

La pression exercée par le problème a été reconnue, mais l'inquiétude liée à la pollution de l'environnement a pesé plus lourd

Aménagement des routes nationales

Le Conseil fédéral et le parlement avaient planifié l'aménagement des routes nationales sur six différents sites pour supprimer des goulots d'étranglement et accroître la sécurité routière. Des élargissements de chaussée et de nouveaux tunnels étaient prévus pour garantir la mobilité de la population. Le comité référendaire a critiqué le projet, le jugeant exagéré, dépassé et trop cher. Ses membres ont argumenté que des routes supplémentaires engendreraient plus de trafic, de bouchons, et de nuisances pour l'environnement. Bien que le Conseil fédéral et le Parlement aient considéré cet aménagement nécessaire pour la mobilité et l'économie, l'électorat a rejeté le projet le 24 novembre 2024 avec une part de « Oui » chiffrée à 47,3 %.

C'est surtout l'orientation politique des personnes qui a joué un rôle décisif dans ce « Non » à l'Aménagement des routes nationales. Les personnes qui se classent à Gauche du Centre politique ont clairement refusé le projet. La mobilisation, plus forte, des sympathisants-es de l'éventail politique de Gauche, et celle des partis du Centre-Gauche ont soutenu le « Non ». La conscience écologique a constitué un autre facteur important dans la décision de vote. Les personnes qui accordaient à la protection de l'environnement plus d'importance qu'au niveau de vie ont clairement voté contre l'Aménagement des routes nationales. Des différences socio-démographiques se sont également révélées : si les hommes étaient une majorité à approuver le projet (57 %), les femmes de leur côté l'ont clairement rejeté avec seulement 38 % d'approbation.

Les principaux motifs du « Non » concernaient la crainte de nuisances environnementales supplémentaires ainsi que la critique d'un manque de vision prospective dans le concept d'aménagement. Tandis que le narratif « Plus de routes génèrent plus de trafic » rencontrait 89 % d'approbation chez les personnes qui ont voté « Non », cet argument n'a pas convaincu (17 %) celles qui approuvaient le projet. Bien que 64 % des personnes interrogées aient reconnu que le réseau autoroutier existant, conçu pour une population de six millions d'habitants, est aujourd'hui surchargé, cela n'a pas suffi pour dégager une majorité en faveur du projet.

Les locataires ne voient pas de valeur ajoutée dans la modification de la loi

Sous-location

La modification du droit locatif sur la sous-location voulait empêcher à l'avenir les sous-locations abusives. Ce projet a toutefois fait craindre à une majorité de titulaires du droit de vote que le droit locatif soit affaibli ; ces personnes ont rejeté le projet avec une part de « Oui » chiffrée à 48,4 %. Un grand nombre d'adversaires ont argumenté que les règlements en vigueur suffisaient puisque la sous-location nécessite déjà l'accord du/de la propriétaire. Les personnes qui ont participé aux votations ont majoritairement partagé cette argumentation. En outre, le projet a été critiqué en tant que proposition inutile car il aurait engendré un supplément de bureaucratie. L'obligation supplémentaire de présenter des demandes écrites et une résiliation possible en cas d'infractions ont été perçues comme des tracasseries. Certaines personnes ont craint que des règlements plus stricts ne permettent pas de résoudre les problèmes existants sur le marché du logement, et qu'ils risquent même de les aggraver. Les loyers élevés et l'importance de la sous-location comme moyen de réduire les charges financières ont également joué un rôle dans le refus.

Le débat était fortement polarisé, à la fois selon l'axe politique Gauche-Droite et les positions des partis : Si les personnes qui se classent elles-mêmes « à Gauche » ou « complètement à Gauche » refusaient clairement cette modification de loi, les personnes se considérant « à Droite » ou « complètement à Droite » l'ont clairement soutenue. Les personnes qui se situaient au centre de l'échiquier politique étaient partagées. Considéré sous l'angle politique des partis, le refus a été particulièrement intense chez les sympathisants-es des Verts (part de « Oui » 19 %) et du PS (14 %). Les sympathisants-es du PVL ont manifesté un refus de justesse avec 48 % de « Oui ». Les sympathisants-es du Centre, du PVL et de l'UDC s'étaient clairement prononcés en faveur de la modification

de loi (respectivement 64 %, 84 % et 68 %). Un autre motif du « Non » a résidé dans la confiance envers différentes institutions. Tandis que les personnes approuvant le projet faisaient fréquemment beaucoup confiance au Conseil fédéral, aux associations professionnelles et à la fédération romande immobilière FRI¹, la confiance des votants-es en faveur du « Non » allait davantage envers les syndicats et l'Association suisse des locataires.

Au sein du PVL, une majorité vote contre le projet malgré le mot d'ordre en faveur du Oui

Résiliation pour besoin propre

La modification proposée du droit locatif prévoyait d'assouplir les exigences visant la reconnaissance du besoin propre. Au lieu d'une urgence, un besoin propre considérable et actuel – dont le propriétaire aurait dû apporter la preuve de son côté – aurait dorénavant suffi. En outre, le projet prévoyait de raccourcir les prolongations de bail, ce qui aurait facilité les résiliations. Le 24 novembre 2024, l'électorat suisse a rejeté le projet avec 46,2 % de « Oui ».

La votation a montré un net clivage entre les différents camps politiques. Tandis que cette modification de loi recevait le soutien des partis politiques du Centre-Droit, ceux du Centre-Gauche le lui ont clairement refusé. Malgré un mot d'ordre « Oui » émis par le PVL à l'échelle nationale, les sympathisants-es de ce parti ont voté contre le projet. Comme pour la votation sur la sous-location, la confiance dans les institutions a également été déterminante : Les personnes faisant confiance à l'Association suisse des locataires ou aux syndicats ont nettement rejeté le projet. Les adversaires du projet ont surtout vu dans la modification de loi un affaiblissement des droits des locataires et ont craint des incertitudes juridiques ainsi qu'un renforcement du pouvoir des propriétaires. Ces adversaires ont argumenté que les règlements existants étaient déjà suffisants et qu'aucune adaptation ne serait nécessaire. Beaucoup de personnes ont supposé que l'objectif réel du projet était de faciliter les augmentations de loyer ou d'accélérer les résiliations. Ces préoccupations ont finalement conduit à ce que cette modification de loi soit rejetée par une majorité.

Réforme socialement acceptable, avec l'espoir d'atténuer l'augmentation des primes

Financement des prestations de santé

Le Financement uniforme des prestations de santé vise à financer de manière identique les prestations fournies en situation ambulatoire ou stationnaire. La nouveauté réside dans le fait que les caisses d'assurance-maladie vont assumer au maximum 73,1 % et les Cantons au minimum 26,9 % des coûts des prestations ambulatoires et stationnaires. Par le passé, les prestations ambulatoires étaient financées uniquement via les caisses d'assurance-maladie, et les prestations stationnaires par les caisses d'assurance-maladie et les Cantons. Cet amendement à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) vise

¹ Suivant la région linguistique, les associations respectives qui y résident ont été sondées (Confiance envers la fédération romande immobilière FRI / Hauseigentümerverband HEV / Camera ticinese dell'economia fondiaria (catef)).

à résorber les déséquilibres, à promouvoir les traitements ambulatoires et à soutenir le traitement médicalement le plus judicieux et le moins coûteux. Le 24 novembre 2024, une majorité de l'électorat (53,3 %) s'est prononcée en faveur de la réforme de la LAMal.

Dans le camp politique de Gauche, le projet n'a rencontré que peu de sympathie. L'attitude de fond cependant n'en était pas une de refus intégral. Il est possible de voir un motif à cela dans la liberté de vote donnée par les Verts. Les sympathisants-es des Verts ont pour un tiers voté en faveur du projet. En outre, le mot d'ordre « Non » donné par le PS n'a pas été suivi par la totalité de ses sympathisants-es : 24 % de ces personnes ont voté pour le financement uniforme des prestations de santé. De l'autre côté de l'éventail des partis politiques, une certaine déviation par rapport au mot d'ordre national des partis est apparue : Environ un tiers des sympathisants-es de l'UDC s'est prononcé contre une modification de la loi malgré le « Oui » dont l'UDC avait fait son mot d'ordre.

Les votants-es en faveur du « Oui » espèrent que l'augmentation des primes s'atténue, qu'une répartition équitable des coûts soit encouragée et que les incitatifs erronés disparaissent. En outre, on a souligné la nécessité de cette réforme pour moderniser le système de santé. Le projet s'est en même temps accompagné d'une préoccupation : Une majorité, dans l'électorat, a manifesté la crainte d'un possible accroissement de la puissance des caisses d'assurance-maladie. Malgré cette critique ponctuelle, la réforme a convaincu étant donné que de nombreuses personnes titulaires du droit de vote souhaitent un soutien accru des interventions ambulatoires et une meilleure efficacité au sein du système de santé.

Participation moyenne avec un bas niveau de mobilisation dans le camp politique de droite

La participation

Comparé sur une longue période, le taux de participation (45 %) aux votations du 24 novembre 2024 était dans la moyenne.

Les votants-es du camp politique de Gauche ont été plus nombreux à voter que les personnes situées politiquement au Centre et à Droite. L'électorat a estimé que le projet sur le financement proprement dit des prestations de santé était le plus important des quatre. Cependant, ce projet était perçu comme le plus complexe à comprendre.

Les projets mis aux votations

Le 24 novembre 2024, l'électorat suisse s'est prononcé sur quatre projets : l'Aménagement des routes nationales, la Sous-location, la Résiliation pour besoin propre et le Financement uniforme des prestations de santé.

1. La participation

Le 24 novembre 2024, l'électorat inscrit suisse s'est prononcé sur les quatre projets suivants :

- 1. Décision fédérale sur l'étape d'aménagement 2023 pour les routes nationales
- 2. Modification du Code des obligations (droit locatif : sous-location)
- 3. Modification du Code des obligations (droit locatif : résiliation pour besoin propre)
- 4. Modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

Pour l'aménagement des routes nationales, la participation à la votation a été de 45,1 %, contre 44,9 % pour chacun des autres projets (sous-location, résiliation pour besoin propre et financement uniforme des prestations de santé).²

La nouvelle législature avait commencé en mars 2024 avec un dimanche de votations qui avait vu la participation dépasser la moyenne (plus de 58 %); au fil de l'année, la participation s'est ensuite stabilisée autour de 45 %. Observé sur l'ensemble de l'année 2024, le taux de participation s'élève à 47,3 %, soit un chiffre plus élevé que l'année précédente (2023 : 42,5 %).

Le tableau 1 représente la participation estimée aux votations, à l'aide de quelques paramètres socio-démographiques sélectionnés. Les jeunes participent largement en fonction de leur intérêt pour les projets, tandis que les hommes plus âgés continuent de considérer la participation comme un devoir civique. Cela continue d'expliquer les fortes différences selon l'âge. Entre les sexes, les différences de participation sont faible et négligeable. Les hommes et les femmes âgés de 65 ans et plus ont participé nettement audessus de la moyenne (respectivement 62 % et 65 %). La participation aux votations a été nettement inférieure à la moyenne dans la tranche d'âges des 18-39 chez les femmes (35 %) et les hommes (33 %). Tandis que la participation masculine augmente de façon quasi linéaire avec l'âge, cette augmentation ne devient clairement visible chez les femmes qu'à partir de 60 ans.

Comme d'habitude, avoir reçu une formation universitaire favorise une participation systématique, indépendamment de l'intérêt porté aux différents projets.

² <u>Lien vers bfs.admin.ch</u>

[©]gfs.bern | Janvier 2025 | 8

Tableau 1 : Participation estimée selon des paramètres socio-démographiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

titulaires du droit de vote)			
Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	45,1	3077	
Âge			V=0,23***
18-29 ans	35	392	± 4,7
30-39 ans	33	472	± 4,2
40-49 ans	38	481	± 4,3
50-59 ans	43	633	± 3,9
60-69 ans	52	547	± 4,2
70 ans et plus	64	552	± 4
Sexe			V=0,00
Hommes	45	1509	± 2,5
Femmes	45	1568	± 2,5
Sexe et âge			V=0,24***
Femmes / 18-39	35	449	± 4,4
Hommes / 18-39	33	415	± 4,5
Femmes / 40-65	39	741	± 3,5
Hommes / 40-65	43	691	± 3,7
Femmes / 65+	62	378	± 4,9
Hommes / 65+	65	403	± 4,7
Niveau de formation			V=0,15***
sans niveau de formation postobligatoire	38	317	± 5,4
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	40	977	± 3,1
Maturité/Formation professionnelle supéri- eure	45	802	± 3,4
	1		<u> </u>

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
École technique/Université/EPF/Doctorat	58	834	± 3,4
Revenus du foyer			V=0,10***
jusqu'à 3'000 CHF	31	145	± 7,6
3'000-5'000 CHF	49	362	± 5,2
5'000-7'000 CHF	42	495	± 4,4
7'000-9'000 CHF	46	454	± 4,6
9'000-11'000 CHF	50	394	± 4,9
plus de 11'000 CHF	49	749	± 3,6

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de l'indépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreurs types. *** = p < 0.001; ** = p < 0.001; * = p < 0.005.

L'orientation politique et le lien politique sont des facteurs bien plus importants pour expliquer la mobilisation que les contextes socio-démographiques des personnes interrogées (tableau 2).

À première vue, la mobilisation observée au sein des différents camps politiques montre que les personnes situées au centre de l'échiquier politique ont été nettement moins mobilisées que d'autres votants-es. En revanche, celles qui se déclarent « complètement à Gauche » ont été, de loin, les plus fortement mobilisées (64 %). En examinant la mobilisation selon la sympathie pour un parti, on observe un renforcement marqué des forces écologiques. Les sympathisants-es des Verts (71 %), suivis-es de celles et ceux du PVL (56 %), ont été les plus fortement mobilisés-es. Les sympathisants du PS ont également été mobilisés dans une proportion supérieure à la moyenne (52 %). Chez les autres partis, la part de mobilisation a été inférieure à 50 %. Si l'on considère la mobilisation par parti, elle est la plus faible chez les sympathisants-es de l'UDC (44 %). Il s'avère également qu'un intérêt accru pour la politique est associé à une participation plus probable aux votations. La confiance envers le Conseil fédéral a eu un impact notable, principalement aux extrêmes. Aussi bien les personnes qui ont très peu confiance en ce dernier que celles lui faisant une confiance très élevée ont participé plus fortement que la moyenne.

Tableau 2 : Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage de l'électorat inscrit)

ableau 2 : Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage de l'électorat inscrit)				
Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type	
Total	45,1	3077		
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,13***	
complètement à gauche (0-2)	64	324	± 5,2	
à gauche (3,4)	52	548	± 4,2	
au centre (5)	41	765	± 3,5	
à droite (6,7)	49	558	± 4,2	
complètement à droite (8-10)	48	477	± 4,5	
Sympathie pour un parti			V=0,21***	
UDC	44	605	± 4,0	
PLR	48	401	± 4,9	
Le Centre	49	353	± 5,2	
PVL	56	194	± 7,0	
PS	52	500	± 4,4	
Verts	71	161	± 7,0	
Autre parti	48	189	± 7,1	
Aucune	27	319	± 4,9	
Intérêt politique			V=0,44***	
Très intéressé-e	80	495	± 3,5	
Plutôt intéressé-e	55	1558	± 2,5	
Plutôt pas intéressé-e	21	805	± 2,8	
Pas du tout intéressé-e	15	180	± 5,2	
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,08**	

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur type
très réduite à réduite (0-4)	50	523	± 4,3
moyenne (5)	40	651	± 3,8
élevée (6-7)	45	811	± 3,4
très élevée (8-10)	48	917	± 3,2

Comme dans de nombreuses autres votations jusqu'alors, une majorité de l'électorat qui n'a pas voté a indiqué avoir oublié de participer (31 %) ou avoir été empêchée (23 %). 15 % ont déclaré qu'ils n'avaient pas réussi à se décider. 12 % ont expliqué leur non-participation par un manque d'intérêt pour les thèmes mis aux votations. De plus, 11 % des personnes interrogées ont trouvé les thèmes des votations trop complexes. 7 % ont estimé que ces votations n'apporteraient aucun changement significatif. Parmi les autres raisons mentionnées figurent l'absence d'utilité de leur propre voix (6 %) et la non-participation, par principe, aux votations (5 %). Les motifs les moins fréquemment évoqués sont l'issue jugée évidente à l'avance (3 %) et la méfiance envers les processus démocratiques (2 %).

Tableau 3 : Motifs de non-participation aux votations (en pourcentages de non-participants-es)

Motifs de non-participation	Part (%)	N
J'ai oublié de participer aux votations	31	346
J'ai été empêché-e	23	237
Je n'ai pas pu me décider	15	146
Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas	12	117
Les thèmes des votations étaient trop compliqués	11	115
Je pense que les votations ne changent rien de toute façon	7	83
J'estime que de toute façon ma voix personnelle ne fera pas pencher la balance	6	57
Je ne participe jamais, par principe, aux votations	5	50
Je suis parti-e du principe que le résultat des votations était clair d'avance	3	30
Je me méfie des processus démocratiques	2	21
Ne sais pas / pas de réponse	7	64

La cohorte de non-participants se chiffre à 1036. Des indications multiples étaient possibles.

3. La formation de l'opinion

3.1. L'importance des projets

Les personnes interrogées ont été priées de donner une note à l'importance que chaque projet avait à leurs yeux (tableaux 4 et 5). Sur une échelle de 0 à 10, cette note s'est chiffrée en moyenne à 5,8 pour l'aménagement des routes nationales, à 5,3 pour la sous-location, à 5,8 pour la résiliation pour besoin propre et à 7,0 pour le financement des prestations de santé. De ce fait, le financement des prestations de santé a été considéré comme le projet le plus important. Du point de vue de l'électorat, les quatre projets ont été perçus comme ayant une importance moyenne.

Tableau 4 : Importance personnellement accordée aux projets (Parts de perception de l'importance, sous forme de pourcentage des votants-es en faveur du « Oui » ou du « Non »)

Niveau d'importance	Aménagement des routes nationales		Sous-location	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
très faible (0-1)	15	266	13	221
faible (2-4)	16	340	22	410
moyenne (5)	11	230	19	332
élevée (6-8)	34	665	32	571
très élevée (9-10)	23	415	15	268
Note moyenne (totale)	5,8	1916	5,3	1802

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit « Oui » soit « Non ». Les réponses « ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés : En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

Tableau 5 : Importance personnellement accordée aux projets (Parts de perception de l'importance, sous forme de pourcentage des votants-es en faveur du « Oui » ou du « Non »)

ou uu w won //					
Niveau d'importance	Résiliation pour besoin propre		Financement des prestations de santé		
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n	
très faible (0-1)	11	169	3	52	
faible (2-4)	19	345	9	152	
moyenne (5)	15	288	16	256	
élevée (6-8)	35	619	44	736	
très élevée (9-10)	20	353	29	516	
Note moyenne (totale)	5,8	1774	7,0	1712	

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit « Oui » soit « Non ». Les réponses « ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés : En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

3.2. Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Pratiquement aucune difficulté de compréhension n'a été relevée concernant l'aménagement des routes nationales. Seules 9 % des personnes interrogées ont indiqué avoir trouvé le projet « plutôt difficile » à comprendre. Concernant les deux projets sur le droit locatif, respectivement deux tiers et environ trois quarts des répondants n'ont eu aucune difficulté à les comprendre. En revanche, le financement des prestations de santé a été perçu comme étant plus complexe par les personnes interrogées. Une petite majorité (53 %) a indiqué avoir rencontré des difficultés pour comprendre ce projet.

Tableau 6 : Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

Difficultés de compréhension	Aménagement des routes nationales		Sous-location	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Plutôt facile	91	1689	66	1105
Plutôt difficile	9	197	34	571
N (total)		1886		1676

Tableau 7 : Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

Difficultés de compréhension	Résiliation pour besoin propre		Financement des prestations de santé	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Plutôt facile	72	1200	47	786
Plutôt difficile	28	457	53	879
N (total)		1657		1665

Les personnes interrogées ont indiqué le moment où elles s'étaient décidées pour le « Oui » ou pour le « Non » (tableaux 8 et 9). Pour l'aménagement des routes nationales, 72 % des répondants ont affirmé avoir su dès le départ qu'ils voteraient « Oui » ou « Non ». 21 % se sont décidés pendant la campagne pour les votations, et 6 % au dernier moment. En ce qui concerne la sous-location, 46 % avaient déjà pris leur décision dès le début. Cependant, 42 % ont choisi leur position au cours de la campagne pour les

votations, et 12 % au dernier moment. Pour la résiliation pour besoin propre, il était clair dès le départ pour 52 % des répondants comment ils allaient voter. Environ un peu plus d'un tiers (36 %) ont pris leur décision pendant la campagne, tandis que 12 % l'ont prise au dernier moment. Pour le financement des prestations de santé, la situation initiale semblait plus indécise. Seulement 39 % des répondants avaient su dès le départ comment ils allaient voter. Près de la moitié (46 %) ont pris leur décision pendant la campagne, et 15 % supplémentaires se sont décidés au dernier moment pour le « Oui » ou le « Non ».

Tableau 8 : Moment de la décision (en % des votants-es)

Moment de la décision	Aménagement des routes nationales		Sous-location	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Décision claire dès le départ	72	1326	46	801
Décision prise pendant la campagne pour les vota- tions	21	445	42	671
Décision prise au dernier moment	6	150	12	241
N (total)		1921		1713

Tableau 9 : Moment de la décision (en % des votants-es)

Moment de la décision	Résiliation pour besoin propre		Financement des prestations de santé	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Décision claire dès le départ	52	924	39	646
Décision prise pendant la campagne pour les vota- tions	36	565	46	749
Décision prise au dernier moment	12	228	15	298
N (total)		1717		1693

3.3. L'acquisition d'information

Les canaux d'information par lesquels les votants-es se sont renseignés sur les projets proposés aux votations suivent un ordre similaire à celui des votations antérieures (tableau 10). La part d'utilisateurs est présentée d'un côté, tandis que l'intensité d'utilisation (échelle : 1-10) est indiquée de l'autre.

La brochure fédérale explicative (86 %), les articles dans les journaux (82 %) et les émissions télévisées sur les votations (75 %) ont, comme presque toujours, été les trois principaux canaux d'information sur les projets. Avec des moyennes de 6,1 à 7,0, ces sources ont également été utilisées plus intensément que la totalité des autres médias.

Les émissions radio sur les votations et les pages d'actualités en ligne arrivent ensuite, avec des parts d'environ deux tiers des répondants (66 %). Elles sont suivies par les journaux sur les votations et les prospectus (63 %). Les affiches dans les lieux publics, les courriers ou commentaires des lecteurs, les annonces dans les journaux, et les sondages d'opinion ont aussi été utilisés par plus de la moitié de l'électorat.

En revanche, les commentaires sur les portails d'actualités en ligne, les messages sur le lieu de travail, l'application VoteInfo de la Confédération, les réseaux sociaux, ainsi que les vidéoclips sur les réseaux sociaux et les films n'ont été utilisés que par une minorité. Toutefois, l'intensité d'utilisation de l'application VoteInfo s'est révélée plus élevée que celle des autres médias (5,5).

Tableau 10: Utilisation des médias (parts en % des votants-es)

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
La Brochure fédérale explicative	86	7,0	1716
Articles dans les journaux	82	6,6	1618
Émissions sur les votations à la télévision	75	6,1	1486
Émissions sur les votations à la radio	66	5.6	1272
Pages d'actualités sur Internet	66	5.4	1319
Journaux sur les votations ou dépliants	63	4.8	1257
Affiches dans la rue	55	3.3	1052
Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs dans les forums In- ternet	55	4,6	1067
Annonces dans les journaux	52	4,1	1001

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
Sondages d'opinion	52	4,1	1001
Commentaires sur les portails d'actualité en ligne	43	4,6	855
Messages sur le lieu de travail	40	4,1	772
Appli VoteInfo de la Confédération	33	5,5	675
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter/X ou Instagram	32	4,2	617
Films et clips vidéo sur Internet, sur YouTube par exemple	31	4,4	621

Résultats pondérés. Remarques : La deuxième colonne (« Part d'utilisation en % ») indique la part de votants-es qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les citations fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. Le nombre d'indications se réfère également aux utilisateurs et utilisatrices du média respectif. Total : n = 2041.

Pour l'ensemble des quatre projets, il n'y a pratiquement pas eu de corrélation entre l'utilisation fondamentale des médias et l'orientation du vote.

Tableau 11: Mode d'information politique (en % des votants-es)

Canaux de communicatio n	Aménagement des routes nationales		Sous-location			
	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type
En ligne (via Internet)	49	481	± 4,5	48	453	± 4,6
Les deux à peu près à égalité	49	653	± 3,8	49	619	± 3,9
Hors ligne (presse im- primée, télé- vision ou ra- dio)	45	698	± 3,7	46	654	± 3,8
N (total) / V de Cramér			V=0,03			V=0,02

Résultats pondérés. Exemple de lecture : De toutes les personnes qui ont indiqué « en ligne » comme canal de communication et qui ont voté au sujet de l'aménagement des routes nationales, 49 % ont voté « Oui ».

Tableau 12: Mode d'information politique (en % des votants-es)

Canaux de communicatio n	Résiliation pour besoin propre		Financement des prestations de santé			
	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type
En ligne (via Internet)	45	456	± 4,6	55	437	± 4,7
Les deux à peu près à égalité	45	617	± 3,9	52	603	± 4,0
Hors ligne (presse im- primée, télé- vision ou ra- dio)	47	644	± 3,9	53	648	± 3,8
N (total) / V de Cramér			V=0,02			V=0,02

Résultats pondérés. Exemple de lecture : Parmi toutes les personnes qui ont indiqué « en ligne » comme canal de communication et qui ont voté au sujet de la résiliation pour besoin propre, 45 % ont voté « Oui ».

4. Aménagement des routes nationales

4.1. La situation de départ, projet et recommandations

Pour garantir un réseau routier et ferroviaire fonctionnel et pour assurer la mobilité de la population, le Conseil fédéral et le Parlement avaient décidé d'aménager les routes nationales sur six sites. Parmi les régions concernées figuraient le lac Léman, la région de Berne, ainsi que les villes de Bâle, Schaffhouse et Saint-Gall. Des élargissements de chaussée et la construction de nouveaux tunnels visaient à éliminer les goulots d'étranglement existants et à accroître la sécurité du trafic. En 2023, 48'000 heures de bouchons ont été enregistrées ; pour le Conseil fédéral et le Parlement, cette surcharge nuit à la mobilité et pénalise l'économie. Les embouteillages font perdre du temps, augmentent les coûts, et génèrent un trafic d'évitement qui aggrave la situation dans les villes, villages et quartiers. Le trafic d'évitement accroît également le risque d'accidents et les nuisances sonores pour les riverains. C'est pour ces raisons que la Confédération jugeait indispensable d'investir dans l'entretien et l'aménagement des routes nationales. Le financement des projets devait être assuré par le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Une alliance réunissant environ 50 organisations, incluant l'Association Transports et Environnement (ATE), a critiqué l'étape d'aménagement 2023, la jugeant excessive, obsolète et coûteuse. Cette critique a conduit l'association à emprunter la voie référendaire. En janvier 2024, la Chancellerie fédérale a confirmé que la voie référendaire, avec 65'377 signatures valides, était ouverte. Le comité référendaire a soutenu que cet aménagement ne résoudrait pas les problèmes de circulation. En outre, des études démontrent que la construction de nouvelles routes entraînera davantage de trafic et d'embouteillages supplémentaires. Cela provoquerait, selon le comité, une pollution atmosphérique accrue, plus de bruit, et une augmentation des émissions de CO₂.

Le Conseil fédéral et le Parlement avaient recommandé à l'électorat d'accepter la décision fédérale relative à l'étape d'aménagement 2023. Ils jugeaient cet aménagement nécessaire pour améliorer la mobilité et soutenir l'économie. Au Conseil des États, le vote a été largement favorable (33 voix pour et 6 contre), tandis qu'au Conseil national, le résultat a été plus serré (107 « Oui » et 87 « Non »). Au niveau des partis politiques, les positions étaient bien définies : le Centre, le PLR et l'UDC avaient donné pour mot d'ordre le « Oui », tandis que les Verts, le PS et le PVL se sont opposés à l'aménagement des routes nationales.

Les entités soutenant l'aménagement incluaient notamment l'Union suisse des arts et métiers (USAM), Economiesuisse et le TCS. L'ATE, soutenue par le PS, les Verts, le PVL, et diverses organisations environnementales, a formé le comité référendaire.

Le 24 novembre 2024, la décision fédérale a été rejetée par l'électorat, avec 47,3 % de « Oui ».

4.2. La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POLITIQUES livrent des suggestions quant aux raisons pour lesquelles l'Aménagement des routes nationales a été refusé (tableau 13).

Dans l'ensemble, on constate que les décisions des votants ont été fortement influencées par l'orientation politique et leurs positions sur les questions de transport et d'environnement. Cela se manifeste par exemple au niveau des autoclassements politiques sur l'axe Gauche-Droite, au niveau de la sympathie pour un parti, au niveau de la confiance envers dissait elle-même « à Droite » plus elle avait tendance à voter en faveur du projet. En outre, les sympathisants des partis du Centre-Droit ont eu clairement tendance à voter « Oui ». Un haut niveau de confiance envers le Conseil fédéral ou envers les institutions à accentuation bourgeoise a également conduit à hausser le niveau d'approbation.

Dans le DETAIL, le fait que le projet ait été largement rejeté par les électeurs situés à Gauche du centre politique a été un élément clé du « Non » populaire. Les personnes « complètement à Gauche » (5 % ont voté « Oui ») et « à Gauche » (26 %) ainsi que les sympathisants-es des Verts (9 %), du PS (20 %) et du PVL (30 %) se sont clairement opposés à l'aménagement des routes nationales..

Une « grande » à « très grande » CONFIANCE envers les organisations environnementales (37 % et 17 %) a également conduit à un bas niveau d'approbation. L'ATE, qui était l'une des entités initiatrices du référendum, a rempli son rôle avec succès. Les personnes faisant « moyennement » à « très fortement » confiance à l'association (40 % à 46 % de « Oui ») ont majoritairement soutenu le référendum et glissé un « Non » dans l'urne. En revanche, les personnes qui faisaient « beaucoup » à « très fortement » confiance au Touring Club Suisse (TCS) ont soutenu en majorité le camp du « Oui » (59 % et 62 %).

LES VALEURS PERSONNELLES jouent également un rôle dans l'explication du comportement de vote : Les personnes pour lesquelles la protection de l'environnement prévaut sur la prospérité économique ont plutôt voté « Non » (16 % de « Oui »). À l'inverse, celles qui privilégient la prospérité économique ou qui ont des valeurs partagées entre la protection de l'environnement et la prospérité ont majoritairement voté « Oui » (resp. 78 % et 56 %).

Tableau 13 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
47,3	1979	
		V=0,52***
5	251	± 2,7
26	397	± 4,3
52	481	± 4,5
69	373	± 4,7
82	317	± 4,2
		V=0,53***
73	386	± 4,4
84	270	± 4,4
57	246	± 6,2
30	144	± 7,5
20	362	± 4,1
9	124	± 5,1
34	124	± 8,4
34	153	± 7,5
		V=0,23***
33	356	± 4,9
38	393	± 4,8
50	525	± 4,3
62	615	± 3,8
		V=0,41***
	(pondéré) 47,3 5 26 52 69 82 73 84 57 30 20 9 34 34 34 33 38	(pondéré) 47,3 1979 47,3 1979 5 251 26 397 52 481 69 373 82 317 73 386 84 270 57 246 30 144 20 362 9 124 34 153 33 356 38 393 50 525

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
très réduite à réduite (0-4)	70	635	± 3,6
moyenne (5)	52	413	± 4,8
élevée (6-7)	37	400	± 4,7
très élevée (8-10)	17	406	± 3,7
Confiance envers l'Association Transport Environnement (ATE)			V=0,17***
très réduite à réduite (0-4)	59	591	± 4,0
moyenne (5)	40	416	± 4,7
élevée (6-7)	46	340	± 5,3
très élevée (8-10)	41	323	± 5,4
Confiance envers le Touring Club Suisse (TCS)			V=0,26***
très réduite à réduite (0-4)	30	434	± 4,3
moyenne (5)	45	380	± 5,0
élevée (6-7)	59	431	± 4,7
très élevée (8-10)	62	524	± 4,2
Valeurs personnelles : A) une Suisse où la protection de l'environnement est plus importante que la prospérité économique ou B) une Suisse où la prospérité économique est plus importante que la protection de l'environnement			V=0,5***
La protection de l'environnement est plus importante	16	626	± 2,9
Valeurs personnelles mitigées	56	755	± 3,5
La prospérité économique est plus importante	78	415	± 4,0

Les Les paramètres socio-démographiques présentés dans le tableau 14 montrent plusieurs différences significatives, bien que, conformément au V de Cramér, ces différences soient (très) faibles pour le paramètre ÂGE. En revanche, des disparités marquées apparaissent en fonction du SEXE : tandis que 57 % des hommes ont accepté le projet, 38 %

des femmes l'ont clairement rejeté. Les différences liées au NIVEAU D'EDUCATION sont également significatives : les personnes ayant reçu une formation universitaire (39 % de « Oui ») ont été une minorité à soutenir l'aménagement des routes nationales. De plus, les personnes ayant des REVENUS faibles ou moyens se sont également montrées plutôt défavorables au projet.

Tableau 14 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

personnes ayant effectivement vote)			
Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	47,3	1979	
Âge			V=0,07
18-29 ans	50	197	± 7,0
30-39 ans	41	237	± 6,3
40-49 ans	46	278	± 5,9
50-59 ans	52	410	± 4,8
60-69 ans	49	401	± 4,9
70 ans et plus	46	456	± 4,6
Sexe			V=0,18***
Hommes	57	1016	± 3,0
Femmes	38	963	± 3,1
Niveau de formation			V=0,12***
sans niveau de formation postobligatoire	45	185	± 7,2
Formation professionnelle de base/Apprentissage pro- fessionnel	51	565	± 4,1
Maturité/Formation professionnelle supérieure	53	528	± 4,3
École technique/Université/EPF/Doctorat	39	620	± 3,8
Revenus du foyer			V=0,15***
jusqu'à 3'000 CHF	45	81	± 10,9
3'000-5'000 CHF	38	235	± 6,2

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
5'000-7'000 CHF	39	299	± 5,5
7'000-9'000 CHF	43	300	± 5,6
9'000-11'000 CHF	51	263	± 6,1
plus de 11'000 CHF	57	520	± 4,3

4.3. Les motifs

Les principaux motifs d'un « Oui » ou d'un « Non » ont été recueillis à travers une question ouverte. Les MOTIFS DU OUI (tableau 15) se répartissent en trois grandes catégories : « Infrastructure » (86 % des premières indications, 115 % de toutes les indications), « Raisons personnelles » (resp. 17 % et 21 %), et « Économie » (resp. 12 % et 17 %).

Les arguments liés à l'INFRASTRUCTURE ont été, de loin, les plus fréquemment évoqués. Ils incluent, par exemple, la nécessité d'empêcher les bouchons (34 % des premières indications, 39 % de toutes les indications), ainsi que de désengorger la circulation (resp. 18 % et 25 %). De plus, la croissance démographique et le besoin d'aménager les autoroutes pour y répondre ont été mentionnés (resp. 12 % et 16 %). La deuxième catégorie, MOTIFS PERSONNELS, reflète des préoccupations individuelles. Par exemple, la nécessité d'un aménagement vue d'un point de vue personnel (10 % des premières indications, 12 % de toutes les indications), ainsi que les bénéfices individuels liés à l'acceptation du projet (resp. 4 % et 5 %). En outre, certaines personnes ont souligné la possibilité d'économiser du temps sur leurs trajets (resp. 2 % et 3 %). Les MOTIFS ECONOMIQUES, ayant conduit à voter « Oui » à l'aménagement des routes nationales, ont également été cités. Parmi eux, l'espoir qu'une acceptation du projet améliorerait l'efficacité de la circulation (5 % des premières indications, 5 % de toutes les indications). Certaines personnes ont également mentionné la promotion de l'économie et de la logistique (resp. 1 % et 3 %) et les réductions de coûts pour l'économie qui pourraient en découler (resp. 1 % et 2 %).

Tableau 15 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du « Oui »)

Tableau 15 : Motifs de décision Pour (en % des votants-e	S ell laveur uu	« Oui »)			
Motifs	Principal motif		Toutes les indications		
	en %	n	en %	n	
Infrastructure	86	715	115	919	
Moins de bouchons	34	256	39	295	
Désengorgement du trafic	18	159	25	206	
La croissance démographique dicte cet aménagement	12	102	16	132	
Motifs personnels	17	152	21	190	
Nécessité	10	85	12	103	
J'en tire profit	4	39	5	45	
Allers/retours plus rapides	2	16	3	25	
Économie	12	111	17	153	
Efficacité de la circulation	5	45	5	53	
Promotion de l'économie / la logistique	1	10	3	25	
Réduction des coûts pour l'économie	1	9	2	14	
Aspects généraux	6	62	13	124	
Autres	0	3	1	5	
Recommandations	2	15	4	27	
Réponses visiblement fausses / confusions	0	0	0	0	
Ne sais pas/pas de réponse	20	206	86	834	

Résultats pondérés. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, ces personnes ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Les MOTIFS DU NON se divisent en trois grandes catégories, la première ayant une importance particulièrement marquée : « Pollution de l'environnement » (73 % des premières indications et 101 % de toutes les indications), « Contre-productif » (resp. 36 % et 51 %) et « Coûts » (resp. 9 % et 19 %).

Les votants-es en faveur du « Non » ont exprimé la crainte que l'acceptation du projet entraîne une POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT accrue. Les personnes opposées à l'aménagement des routes nationales ont voulu mettre en avant leur rejet de la promotion et de l'augmentation du trafic automobile (21 % des premières indications et 23 % de toutes les indications). Ces personnes souhaitent au contraire favoriser la mobilité durable et les transports en commun (resp. 15 % et 23 %). Un autre motif majeur concerne la protection de l'environnement et du climat, jugée incompatible avec les plans d'aménagement (13 % des premières indications et 19 % de toutes les indications). Dans la catégorie Contre-Productif, l'absence de vision prospective a été critiquée. À long terme, l'aménagement entraînerait davantage de trafic et de bouchons (17 % des premières indications et 25 % de toutes les indications). Selon ces votants, le projet ne résoudra pas les problèmes de congestion (resp. 13 % et 17 %) et, dans l'ensemble, ne constitue pas une solution durable (resp. 5 % et 6 %).

La troisième catégorie COUTS, était un peu moins centrale dans les préoccupations des votants-es en faveur du Non. Néanmoins, certaines personnes ont estimé que l'aménagement proposé était trop onéreux (resp. 3 % et 4 %).

Enfin, des arguments liés à la migration (et des thèmes apparentés) n'ont pas joué un rôle significatif dans le « Non », car ils n'ont été mentionnés que deux fois.

Tableau 16 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Tableau 10 . Motil's de decision contre (en % des votants-es e	ii iaveui uu	NOII)		
Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Pollution de l'environnement	73	698	101	965
Promotion/augmentation du trafic automobile	21	207	23	234
Prioriser la mobilité durable/les transports en commun	15	149	23	227
Protéger l'environnement et le climat est plus important	13	117	19	171
Contre-productif	36	376	51	498
Plus de trafic et de bouchons (à long terme)	17	173	25	225
Les problèmes (de bouchons) ne sont pas résolus	13	140	17	185
Ce n'est pas une solution à long terme	5	52	6	62
Coûts	9	114	19	203
L'aménagement coûte trop cher	3	31	4	40
Aspects généraux	5	63	11	125
Autres	1	10	5	36
Recommandations	0	4	1	10
Réponses visiblement fausses / confusions	0	3	1	4
Ne sais pas/pas de réponse	14	154	62	737
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				

Résultats pondérés. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif et indépendamment de ce fait elles ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

4.4. La résonance des arguments de la votation

Différents arguments Pour et Contre ont aussi été présentés aux personnes interrogées pour recueillir leur jugement (tableau 17). Pertinents pour l'analyse de ces arguments ont été non seulement l'approbation ou le refus dans son ensemble mais aussi les arguments qui ont divisé les votants-es en faveur du « Oui » et les votants-es en faveur du « Non ». De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Les décisions de vote ont été prises à partir de contenus qui étaient comparativement fondés³: En moyenne 90 % des votants-es ont approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre, et ont aussi voté conformément à leur propre attitude argumentative.

DANS L'ENSEMBLE, aussi bien les arguments Pour que les arguments Contre ont convaincu une majorité respective de participants-es. Les arguments Pour ont été soutenus par 85 % à 92 % des personnes approuvant l'aménagement. À l'inverse, les arguments Contre ont obtenu un soutien similaire dans le camp adverse (85 % – 89 %). Cependant, certains arguments ont également été reconnus par le camp adverse respectif. Par exemple, 39 % des votants-es en faveur du « Non » ont reconnu que le réseau autoroutier était surchargé. De même, 31 % des votants-es en faveur du « Oui » ont reconnu que l'aménagement détruirait des surfaces non construites.

DANS LE DETAIL, l'ARGUMENT POUR en faveur des itinéraires d'évitement des centres urbains et des quartiers résidentiels a convaincu la majorité des votants-es en faveur du « Oui » (92 %). Cet argument a provoqué la plus forte polarisation entre les deux camps : tandis qu'il était soutenu par 92 % des votants-es en faveur du « Oui », seulement 18 % des votants-es en faveur du « Non » y adhéraient. De plus, 90 % des votants-es en faveur du « Oui » ont appuyé l'argument selon lequel le réseau autoroutier surchargé avait été conçu pour une population de seulement 6 millions de personnes. Cet argument a reçu l'approbation la plus élevée (64 % au total) parmi tous les arguments sondés. Par ail-leurs, 85 % des votants-es en faveur du « Oui » ont soutenu l'idée que l'argent perçu via la fiscalité des automobilistes devait être utilisé pour réduire les bouchons.

Concernant les trois ARGUMENTS CONTRE, celui affirmant que l'aménagement ne résoudrait pas les problèmes existants a été le plus polarisant : 89 % des votants-es en faveur du « Non » ont estimé que l'aménagement entraînerait davantage de trafic, tandis que seulement 17 % des votants-es en faveur du « Oui » partageaient cette opinion. Au total, 55 % des participants-es ont soutenu cet argument. L'argument Contre ayant reçu la plus forte approbation globale (60 %) portait sur la destruction des surfaces non construites et les conséquences pour les personnes travaillant dans l'agriculture. Cet argument a été soutenu par 85 % des votants-es en faveur du « Non ». De même, 85 % des opposants au projet ont affirmé que l'aménagement planifié nuirait au climat et contredirait l'objectif climatique de la Suisse.

³ Lien vers l'article SPSR de Milic (2015)

[©]gfs.bern | Janvier 2025 | 30

Tableau 17 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du « Oui » et du « Non » (en %)

« Non » (en %)				
Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Un aménagement des auto-	Total	52	41	6
routes est nécessaire afin que les voitures et les camions ne doivent plus traverser les centres-villes, les quartiers ré-	Votants-es en faveur du Oui	92	4	4
sidentiels, et y engorger les rues.	Votants-es en faveur du Non	18	74	8
Via la fiscalité, les automobi- listes dépensent chaque année	Total	56	36	8
beaucoup d'argent pour le ré- seau routier (vignette auto- route, taxe sur l'essence et le	Votants-es en faveur du Oui	85	9	6
diesel). Maintenant, cet argent doit être investi dans la réduc- tion des embouteillages.	Votants-es en faveur du Non	29	61	10
	Total	64	28	8
Le réseau autoroutier actuel a été construit pour une popula- tion de 6 millions de personnes et il craque aujourd'hui sous	Votants-es en faveur du Oui	90	5	5
toutes ses coutures.	Votants-es en faveur du Non	39	50	11
Arguments Contre				
	Total	55	39	6
Les problèmes existants ne sont pas résolus par l'aménagement des autoroutes, car plus de sur- face goudronnée engendre en-	Votants-es en faveur du Oui	17	77	7
core plus de trafic.	Votants-es en faveur du Non	89	7	4
L'aménagement des autoroutes	Total	60	35	5
détruit les surfaces non cons- truites et les zones à vocation agricole ; ce sont les agricul-	Votants-es en faveur du Oui	31	64	5
teurs et les agricultrices qui en font les frais.	Votants-es en faveur du Non	85	11	4
L'aménagement planifié nuit au	Total	54	40	6
climat et contredit l'objectif cli- matique de la Suisse.	Votants-es en faveur du Oui	19	74	7

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
	Votants-es en faveur du Non	85	11	4

Il s'agit de résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 52 % de l'ensemble des votantses (ainsi que 92 % de l'ensemble des votants-es en faveur du « Oui » et 18 % de l'ensemble des votants-es en faveur du « Non ») se sont rangés-es à l'argument Pour selon lequel un aménagement empêche les voitures de venir engorger les rues des centres-villes et des zones résidentielles. 41 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 6 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour tous les arguments : Total 2'041 Votants-es en faveur du « Oui" 697, Votants-es en faveur du « Non » 653.

5. Sous-location

5.1. La situation de départ, projet et recommandations

La modification planifiée du droit locatif concernant la sous-location visait à empêcher à l'avenir les abus dans ce domaine. Jusqu'à présent, les locataires étaient autorisés à sous-louer leurs logements ou locaux commerciaux à des tiers sous certaines conditions, notamment avec l'accord préalable du ou de la propriétaire. Ce dernier pouvait refuser son consentement si les locataires ne communiquaient pas les conditions de la sous-location, en cas d'abus (par exemple, un loyer nettement plus élevé) ou si la sous-location engendrait un inconvénient pour le ou la propriétaire. La Confédération prévoyait que les locataires souhaitant sous-louer leurs locaux devaient soumettre une demande écrite au ou à la propriétaire. De même, le consentement écrit du ou de la propriétaire aurait été obligatoire. Si la sous-location devait durer plus de deux ans, le ou la propriétaire aurait eu le droit de refuser son consentement. En cas d'infraction à ces règlements, les locataires auraient reçu une mise en demeure. Si les locataires n'obtempéraient pas, ils se seraient exposés à une résiliation du contrat avec un préavis de 30 jours.

Conjointement au PS, aux Verts, à l'Union syndicale suisse (USS), à Travail.Suisse et à l'Union des étudiant-es de Suisse (UNES), l'Association suisse des locataires a emprunté la voie référendaire pour s'opposer à cette loi. En février 2024, la Chancellerie fédérale a déclaré que la voie référendaire, avec 56'756 signatures valides, était ouverte.

Le Conseil fédéral et le Parlement avaient recommandé d'adopter cette modification du Code des obligations. Ils considéraient que cette modification était nécessaire pour contrer les sous-locations abusives, dont le nombre augmentait en raison de la situation tendue sur le marché du logement et de l'essor des plateformes en ligne. Le projet a obtenu une majorité dans les deux chambres. Au Conseil national, 108 parlementaires ont voté pour et 85 contre, tandis qu'au Conseil des États, le rapport était de 32 « Oui » et 11 « Non ». Dans les camps politiques, les mots d'ordre des partis étaient divisés : le Centre, le PLR et l'UDC soutenaient le projet, tandis que les Verts, le PS et le PVL s'y opposaient.

Parmi les soutiens figuraient, entre autres, la FRI et l'USAM. Les opposants comprenaient l'Association suisse des locataires, l'USS, l'Union des villes suisses, Travail.Suisse et l'UNES.

La modification du Code des obligations a été refusée par l'électorat suisse le 24 novembre 2024 : 48,4 % des votants-es ont glissé un « Oui » dans l'urne.

5.2. La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POLITIQUES fournissent des indications sur les raisons du « Non » à la modification du Code des obligations dans le domaine de la sous-location (tableau 18).

Dans L'ensemble, ce projet met en évidence des schémas clairs sur l'axe Gauche-Droite. Plus une personne se classait elle-même « à Droite », plus la part de « Oui » était élevée. Inversement, les personnes situées à Gauche de l'échiquier politique ont davantage voté « Non ». Tandis que le centre politique était divisé, les pôles se sont clairement exprimés : la Droite pour le projet et la Gauche contre. Une forte confiance envers le Conseil fédéral et les associations à orientation bourgeoise a favorisé le « Oui », tandis qu'une grande confiance envers les syndicats et l'Association suisse des locataires a conduit au « Non ».

Dans le DETAIL, un schéma clair se dessine sur l'AXE GAUCHE-DROITE du classement politique. Les personnes s'auto-situant « à Droite » (6-7 sur une échelle de 10 points) ou « complètement à Droite » (8-10) ont clairement voté pour la modification du droit locatif (resp.71 % et 76 %). Au Centre (5), l'approbation du projet a atteint une majorité de justesse (51 %). À Gauche, l'image est inverse : les personnes « à Gauche » (3-4) ou « complètement à Gauche » (0-2) ont majoritairement rejeté le projet (resp. 32 % et 6 %).

Les PREFERENCES POUR UN PARTI confirment ces tendances : les sympathisants des Verts (19 %) et du PS (14 %) se sont clairement exprimés contre la modification. Le centre politique est apparu désuni : les sympathisants du PVL ont voté de justesse contre le projet (48 %), tandis que les sympathisants du Centre l'ont soutenu avec une nette majorité (64 %). C'est chez les sympathisants du PLR que la modification a recueilli le plus d'approbation (84 %), suivis par environ deux tiers des sympathisants de l'UDC.

La part de « Oui » est également corrélée à la CONFIANCE accordée au Conseil fédéral, aux associations syndicales et à la FRI. 62 % des personnes ayant une « très grande » confiance envers le Conseil fédéral ont voté « Oui », contre 53 % parmi celles ayant une « grande » confiance. À l'opposé, seulement un tiers des personnes ayant une confiance « (très) faible » à « moyenne » ont voté « Oui » (resp. 34 % et 37 %). Un schéma similaire est observé concernant les associations syndicales et la FRI. Une confiance « élevée » à « très élevée » envers les associations syndicales a poussé la majorité des votants à soutenir le projet. Concernant la FRI, une confiance « moyenne » a suffi pour voter « Oui ». En revanche, les votants-es en faveur du « Non » exprimaient une confiance « moyenne » à « très élevée » envers les syndicats (part de « Oui » : 44-28 %) et une confiance « élevée » à « très élevée » envers l'Association suisse des locataires (part de « Oui » : resp. 47 % et 26 %).

En ce qui concerne les VALEURS PERSONNELLES, les personnes favorisant plus de concurrence sur le marché ont soutenu le projet (70 %). À l'inverse, les personnes ayant des valeurs personnelles mitigées (44 %) ou prônant plus d'interventions de l'État (28 %) ont rejeté le projet. Bien que la modification de loi impliquât un accroissement du contrôle par l'État, le schéma de pensée État vs Marché s'est imposé.

Tableau 18 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Oui (en %) (pondéré) 48,4	N 1858	V de Cramér / Erreur type
48,4	1858	
		V=0,48***
6	238	± 3,0
32	381	± 4,7
51	451	± 4,6
71	356	± 4,7
76	292	± 4,9
		V=0,5***
68	354	± 4,9
84	261	± 4,5
64	232	± 6,2
48	141	± 8,3
14	347	± 3,7
19	121	± 7,0
38	117	± 8,8
44	129	± 8,6
		V=0,23***
34	330	± 5,1
37	369	± 4,9
53	502	± 4,4
62	580	± 4,0
		V=0,29***
67	633	± 3,7
	32 51 71 76 68 84 64 48 14 19 38 44 37 53	32 381 51 451 71 356 76 292 68 354 84 261 64 232 48 141 14 347 19 121 38 117 44 129 34 330 37 369 53 502 62 580

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
moyenne (5)	44	404	± 4,8
élevée (6-7)	41	386	± 4,9
très élevée (8-10)	28	300	± 5,1
Confiance envers les associations professionnelles			V=0,17***
très réduite à réduite (0-4)	39	483	± 4,4
moyenne (5)	46	489	± 4,4
élevée (6-7)	58	437	± 4,6
très élevée (8-10)	61	250	± 6,1
Confiance envers l'Association suisse des locataires			V=0,31***
très réduite à réduite (0-4)	68	402	± 4,6
moyenne (5)	52	371	± 5,1
élevée (6-7)	47	427	± 4,7
très élevée (8-10)	26	496	± 3,9
Confiance envers l'Association des propriétaires fonciers HEV / la Fédération romande immobilière FRI / la Camera ticinese dell'economia fondiaria (catef)			V=0,44***
très réduite à réduite (0-4)	20	570	± 3,3
moyenne (5)	55	404	± 4,9
élevée (6-7)	68	359	± 4,8
très élevée (8-10)	73	262	± 5,4
Valeurs personnelles : A) Une Suisse où l'État intervient plus dans l'économie, ou B) Une Suisse où règne plus de concurrence sur le marché			V=0,33***
Plus d'interventions de l'État	28	324	± 4,9
Valeurs personnelles mitigées	44	681	± 3,7
Plus de concurrence	70	627	± 3,6

DANS L'ENSEMBLE les sous-groupes socio-démographiques analysés ont voté différemment, bien que, conformément au V de Cramér, les différences soient (très) faibles pour le paramètre ÂGE (tableau 19). Les personnes les plus enclines à voter « Oui » étaient celles âgées de 50 à 59 ans (part de « Oui » : 57 %), les hommes (57 %), les personnes ayant un haut niveau d'éducation formelle (56 %), ainsi que celles dont le foyer dispose d'un revenu supérieur à CHF 11'000 (60 %). Les différences sont particulièrement marquées entre les SEXES : tandis que les femmes ont clairement rejeté le projet (40 % de « Oui »), les hommes se sont prononcés majoritairement en sa faveur (57 % de « Oui »).

Tableau 19 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	48,4	1858	
Âge			V=0,09
18-29 ans	50	184	± 7,2
30-39 ans	42	218	± 6,6
40-49 ans	48	261	± 6,1
50-59 ans	57	382	± 5,0
60-69 ans	47	387	± 5,0
70 ans et plus	46	426	± 4,7
Sexe			V=0,16***
Hommes	57	953	± 3,1
Femmes	40	905	± 3,2
Niveau de formation			V=0,14***
sans niveau de formation postobligatoire	41	169	± 7,4
Formation professionnelle de base/Apprentissage pro- fessionnel	52	523	± 4,3
Maturité/Formation professionnelle supérieure	56	510	± 4,3
École technique/Université/EPF/Doctorat	41	587	± 4,0

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Revenus du foyer			V=0,19***
jusqu'à 3'000 CHF	44	75	± 11,3
3'000-5'000 CHF	34	214	± 6,4
5'000-7'000 CHF	40	284	± 5,7
7'000-9'000 CHF	45	287	± 5,8
9'000-11'000 CHF	52	247	± 6,2
plus de 11'000 CHF	60	501	± 4,3

5.3. Les motifs

Les principaux motifs d'un « Oui » ou d'un « Non » ont été recueillis à travers une question ouverte. Les MOTIFS DU OUI (tableau 20) concernent principalement les « Droits des propriétaires » (27 % des premières indications et 34 % de toutes les indications). Les deux autres catégories principales sont les « Motifs personnels » (resp. 13 % et 14 %) et « Empêcher les abus » (resp. 10 % et 13 %).

Au sein de la catégorie principale **Droits DES PROPRIETAIRES**, l'exigence que les loueurs/loueuses puissent exercer un meilleur contrôle a été fréquemment mentionnée (12 % des premières indications et 15 % de toutes les indications). Le motif selon lequel la propriété doit être mieux protégée a également recueilli des suffrages (resp. 3 % et 4 %). Pour certaines personnes, la protection des locataires est actuellement jugée excessive (resp.1 % et 3 %), ce qui explique leur soutien à la modification de la loi. Concernant les **Motifs personnels**, les personnes se déclarent personnellement affectées par la situation (9 % des premières indications et 9 % de toutes les indications) ou mentionnent un profit personnel escompté (resp. 3 % et 3 %). Enfin, le souhait **POUVOIR EMPECHER LES ABUS SUR LE MARCHE DU LOGEMENT** cible principalement les loyers de sous-location excessivement élevés (resp. 2 % et 2 %).

Tableau 20 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du « Oui »)

Motifs	Principal	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n	
Droits des propriétaires	27	238	34	287	
Plus de contrôle pour les loueurs/loueuses	12	102	15	119	
Protéger la propriété	3	32	4	37	
La protection des locataires va trop loin	1	11	3	23	
Motifs personnels	13	114	14	121	
Je suis concerné-e	9	77	9	81	
J'en tire profit	3	23	3	23	
Empêcher les abus	10	95	13	116	
Loyers de sous-location exagérés	2	20	2	23	
Aspects généraux	6	52	8	61	
Autres	0	4	0	5	
Recommandations	4	36	5	40	
Réponses visiblement fausses / confusions	1	10	2	11	
Ne sais pas/pas de réponse	43	353	130	1103	

Résultats pondérés. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les MOTIFS DU NON, trois arguments principaux ont été identifiés (tableau 21) : les droits actuels des locataires (32 % des premières indications et 40 % de toutes les indications), l'inutilité perçue de la proposition (resp.15 % et 18 %) et les loyers élevés (resp.8 % et 14 %).

L'argument le plus fréquemment mentionné est que la modification affaiblit les DROITS DES LOCATAIRES (21 % des premières indications et 26 % de toutes les indications). Certaines personnes craignaient, par exemple, des expulsions pour des motifs dérisoires ou percevaient la modification comme une tracasserie administrative. Parmi les motifs considérant la PROPOSITION INUTILE, on retrouve des arguments tels que : le fait que la réglementation actuelle fonctionne déjà correctement (9 % des premières indications et 9 % de toutes les indications) ou que la modification de la loi engendrerait une augmentation de la bureaucratie (resp. 2 % et 2 %). Les LOYERS ELEVES, ont également été cités comme un motif important pour rejeter la proposition. Pour certaines personnes, percevoir un sous-loyer est essentiel (resp. 2 % et 4 %), tandis que d'autres ont estimé que les loyers sont déjà trop élevés (resp. 1 % et 3 %) ou que la nouvelle loi aggraverait les problèmes liés aux locations (resp. 1 % et 3 %).

Tableau 21: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

ableau 21. Mollis de decision contre (en % des volants-es en	1010011011	J,		
Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Droits des locataires	32	312	40	392
Affaiblissement des droits des locataires	21	214	26	262
Proposition inutile	15	166	18	202
Réglementations déjà intactes	9	93	9	104
Plus de bureaucratie	2	17	2	25
Loyers élevés	8	77	14	138
Pour beaucoup, percevoir un sous-loyer est important	2	23	4	38
Loyers trop élevés	1	13	3	27
Aggrave le problème des locations	1	16	3	35
Aspects généraux	4	46	9	88
Autres	1	7	1	7
Recommandations	3	25	4	37
Réponses visiblement fausses / confusions	2	17	2	19
Ne sais pas/pas de réponse	39	400	120	1230

Résultats pondérés. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

5.4. La résonance des arguments de la votation

Le tableau 22 montre le degré d'approbation et de rejet des arguments susmentionnés par les personnes interrogées, tout en distinguant les votants-es en faveur du « Oui » et ceux en faveur du « Non ». Plus ces différences sont importantes, plus elles ont été déterminantes dans la décision concernant la réforme du droit locatif sur la sous-location. Les décisions de vote ont été prises sur la base de contenus argumentatifs moyennement solides⁴ : en moyenne, 74 % des votants-es ont approuvé les arguments Pour ou Contre et ont voté en cohérence avec leur position.

AU TOTAL, deux arguments Pour et un argument Contre ont convaincu les électeurs. Malgré cela, le projet a été rejeté. Plus d'un tiers des votants-es en faveur du « Non » ont reconnu l'importance de protéger les sous-locations commerciales et de renforcer la sécurité juridique. Toutefois, les opposants au projet ont également mis en avant que la sous-location nécessite déjà aujourd'hui le consentement du propriétaire, un point soutenu par près d'un tiers des votants-es en faveur du « Oui ».

Dans les ARGUMENTS POUR, une majorité de 83 % des votants-es a estimé que la modification renforçait la sécurité juridique en obligeant les locataires à faire une demande auprès des propriétaires. De même, 80 % des votants-es en faveur du « Oui » ont vu un avantage dans cette modification, à savoir qu'elle empêcherait les abus, notamment dans le domaine de la sous-location commerciale. Enfin, les deux tiers des personnes favorables au projet ont jugé que la nouvelle loi ne restreindrait pas les droits des locataires.

Concernant les **ARGUMENTS CONTRE**, une seule affirmation a obtenu une majorité globale : 52 % des votants-es ont estimé qu'une réglementation supplémentaire n'était pas nécessaire, vu que la sous-location requiert déjà aujourd'hui le consentement préalable des propriétaires. L'approbation de cet argument par les votants-es en faveur du « Non » a été nettement plus élevée (74 %). Près des deux tiers (63 %) des votants-es en faveur du « Non » ont également partagé l'opinion selon laquelle la modification imposerait des restrictions aux personnes âgées, aux étudiants-es ou aux locataires de locaux commerciaux. De même, 62 % des opposants au projet ont soutenu que la modification constituait une attaque contre la protection des locataires. Dans l'ensemble, les votants-es en faveur du « Oui » ont exprimé une critique plus forte envers les arguments Contre.

⁴ Lien vers l'article SPSR de Milic (2015)

Tableau 22 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du « Oui » et du « Non » (en %)

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
	Total	57	22	21
La modification de la loi sur la sous-location empêche les abus, dont la sous-location commerciale	Votants-es en fa- veur du Oui	80	7	13
via des plateformes en ligne.	Votants-es en fa- veur du Non	38	38	24
	Total	40	40	21
La modification du droit locatif sur la sous-location ne restreint aucu- nement les droits des locataires.	Votants-es en fa- veur du Oui	66	19	14
	Votants-es en fa- veur du Non	17	61	22
	Total	58	23	19
La sécurité juridique se trouve ren- forcée puisque les locataires ont l'obligation de déposer auprès du loueur/de la loueuse une demande	Votants-es en fa- veur du Oui	83	6	11
de sous-location écrite.	Votants-es en fa- veur du Non	36	41	23
Arguments Contre				
	Total	52	30	18
Il est déjà interdit de sous-louer un appartement sans le consentement du/de la propriétaire. Il n'y a donc pas besoin de réglementations	Votants-es en fa- veur du Oui	31	54	15
supplémentaires.	Votants-es en fa- veur du Non	74	9	17
	Total	37	42	21
Le projet constitue une attaque lancée contre la protection des lo- cataires.	Votants-es en fa- veur du Oui	11	72	16
Catalics.	Votants-es en fa- veur du Non	62	16	21
	Total	40	37	23
La modification de la loi impose- rait des restrictions considérables aux personnes âgées, aux étu- diants-es ou aux locataires de lo-	Votants-es en fa- veur du Oui	17	65	18
caux commerciaux.	Votants-es en fa- veur du Non	63	13	24

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 57 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que 80 % de l'ensemble des votants-es en faveur du « Oui » et 38 % de l'ensemble des votants-es en faveur du « Non ») se sont rangés-es à l'argument Pour selon lequel la modification de loi empêcherait les abus en matière de sous-location. 22 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 21 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'041 Votants-es en faveur du « Oui » 664, Votants-es en faveur du « Non » 653.

6. Résiliation pour besoin propre

6.1. La situation de départ, projet et recommandations

Dans le Code des obligations est inscrit le droit des propriétaires d'utiliser rapidement les appartements ou locaux commerciaux qu'ils ont loués. Lorsqu'une résiliation pour besoin propre est invoquée, trois points doivent être pris en compte : Premièrement, après l'achat d'un bien immobilier, un contrat de location peut être résilié à condition de respecter les préavis légaux, même si le contrat de location en vigueur prévoit un préavis de résiliation plus long. Deuxièmement, les propriétaires peuvent prononcer une résiliation aussi pendant la période de blocage de trois ans en vigueur en cas de litiges juridiques. Troisièmement, la prolongation de bail ainsi nommée autorise les locataires, dans des cas de rigueur, à rester temporairement dans le logement bien que le loueur/la loueuse ait fait valoir le besoin propre. Pour que le besoin propre soit actuellement reconnu, il doit être justifié par une urgence. La modification de loi prévoyait qu'à l'avenir, il suffirait que le besoin propre soit considérable et actuel. Il aurait appartenu aux propriétaires de prouver ce caractère considérable et actuel. En outre, la modification aurait permis de raccourcir la prolongation du bail.

Avec le soutien du PS, des Verts, de l'Union syndicale suisse (USS), de Travail. Suisse et de l'Union des étudiants-es de Suisse (UNES), l'Association suisse des locataires a lancé une voie référendaire pour s'opposer à cette loi. En février 2024, la Chancellerie fédérale a déclaré que la voie référendaire, avec 60'266 signatures valides, était ouverte.

Le Conseil fédéral et le Parlement avaient recommandé d'adopter cette modification du Code des obligations. Cette modification était jugée nécessaire pour protéger le droit à la propriété et permettre aux propriétaires d'utiliser rapidement leurs logements ou locaux commerciaux. Les deux chambres du Parlement ont majoritairement soutenu le projet : au Conseil national, 123 parlementaires ont voté pour et 72 contre, tandis qu'au Conseil des États, 33 voix étaient en faveur et 11 contre.

Les partis du Centre (le PVL et le Centre) ainsi que ceux du Centre-Droit (le PLR et l'UDC) avaient pris le « Oui » pour mot d'ordre. Cependant, certains partis cantonaux du PVL avaient opté pour le « Non ». Les Verts et le PS se sont clairement opposés au projet. Le soutien en faveur de la loi venait principalement de la FRI et de l'USAM.

Le 24 novembre 2024, la modification de la loi a été rejetée par l'électorat suisse, avec 46,2 % de « Oui ».

6.2. La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POLITIQUES fournissent des explications sur les raisons pour lesquelles la résiliation pour besoin propre a été rejetée (tableau 23).

Dans l'ensemble, l'électorat était divisé. La modification de la loi avait été soutenue par le Centre-Droit, mais clairement rejetée par la Gauche du centre politique. Bien que le PVL ait adopté le mot d'ordre « Oui » au niveau national, la majorité des sympathisants-es du PVL a voté contre le projet. Comme pour la modification de la loi sur la sous-location, la confiance envers l'Association suisse des locataires et envers la FRI a joué un rôle important.

Dans le DETAIL, des tendances claires émergent sur l'axe Gauche-Droite. Les personnes qui se situent au Centre étaient divisées (50 % de Oui). Celles se situant à Droite ont net-tement soutenu le projet. Les personnes qui se classent « à Droite » ou « complètement à Droite » ont voté pour la modification dans plus des deux tiers des cas (resp. 69 % et 73 %). Dans le camp de Gauche, la situation était inverse. Seulement 27 % des personnes « à Gauche » et 9 % des personnes « complètement à Gauche » ont voté en faveur du projet.

Ces tendances se reflètent également dans les PREFERENCES PARTISANES : les sympathisants-es du Centre (60 %), du PLR (83 %) et de l'UDC (66 %) ont majoritairement voté « Oui ». À l'inverse, la majorité des sympathisants-es des Verts (17 %), du PS (17 %) et du PVL (44 %) se sont prononcés contre. Bien que le PVL ait adopté le mot d'ordre « Oui » au niveau national, seulement 44 % des sympathisants-es du parti l'ont suivi.

La CONFIANCE envers les initiateurs du référendum a renforcé le « Non ». Les personnes ayant une confiance « moyenne » à « très forte » envers les syndicats se sont majoritairement opposées au projet (part de Oui de 44 % à 23 %). Un schéma similaire s'observe pour l'Association suisse des locataires : les personnes ayant une confiance « moyenne » à « très forte » envers cette association ont également rejeté la modification de loi (48 % à 21 % de Oui).

Tableau 23 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	46,2	1836	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,46***
complètement à gauche (0-2)	9	233	± 3,7
à gauche (3-4)	27	371	± 4,5
au centre (5)	50	450	± 4,6
à droite (6-7)	69	361	± 4,8
complètement à droite (8-10)	73	291	± 5,1

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Sympathie pour un parti			V=0,47***
UDC	66	353	± 5,0
PLR	83	260	± 4,6
Le Centre	60	229	± 6,4
PVL	44	138	± 8,3
PS	17	343	± 4,0
Verts	17	118	± 6,8
Autre parti	32	116	± 8,5
Aucune	40	130	± 8,5
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,23***
très réduite à réduite (0-4)	28	329	± 4,9
moyenne (5)	39	365	± 5,0
élevée (6-7)	52	493	± 4,4
très élevée (8-10)	57	574	± 4,1
Confiance envers les syndicats			V=0,29***
très réduite à réduite (0-4)	64	630	± 3,8
moyenne (5)	44	404	± 4,8
élevée (6-7)	40	380	± 4,9
très élevée (8-10)	23	291	± 4,8
Confiance envers l'Association suisse des locataires			V=0,35***
très réduite à réduite (0-4)	69	403	± 4,5
moyenne (5)	48	371	± 5,1
élevée (6-7)	45	418	± 4,8
très élevée (8-10)	21	485	± 3,6

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Confiance envers l'Association des propriétaires fonciers HEV / la Fédération romande immobilière FRI / la Camera ticinese dell'economia fondiaria (catef)			V=0,44***
très réduite à réduite (0-4)	20	564	± 3,3
moyenne (5)	49	402	± 4,9
élevée (6-7)	66	349	± 5,0
très élevée (8-10)	75	261	± 5,3

DANS L'ENSEMBLE, les sous-groupes définis selon des paramètres socio-démographiques n'ont voté qu'isolément en faveur du projet (tableau 24). Le projet a obtenu un soutien majoritaire parmi les personnes âgées de 50 à 59 ans (51 %), les hommes (53 %), les personnes ayant un niveau d'éducation formel moyen (resp. 50 % et 52 %), ainsi que les foyers disposant de revenus supérieurs à CHF 11'000 (56 %).

Tableau 24 : Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	46,2	1836	
Âge			V=0,07
18-29 ans	43	180	± 7,3
30-39 ans	39	219	± 6,5
40-49 ans	47	263	± 6,0
50-59 ans	51	378	± 5,0
60-69 ans	46	381	± 5,0
70 ans et plus	47	415	± 4,8
Sexe			V=0,12***
Hommes	53	947	± 3,2
Femmes	40	889	± 3,2

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Niveau de formation			V=0,11***
sans niveau de formation postobligatoire	38	165	± 7,4
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	50	520	± 4,3
Maturité/Formation professionnelle supérieure	52	498	± 4,4
École technique/Université/EPF/Doctorat	40	589	± 4,0
Revenus du foyer			V=0,14***
jusqu'à 3'000 CHF	43	70	± 11,7
3'000-5'000 CHF	44	218	± 6,6
5'000-7'000 CHF	37	277	± 5,7
7'000-9'000 CHF	42	281	± 5,8
9'000-11'000 CHF	48	246	± 6,3
plus de 11'000 CHF	56	504	± 4,3

6.3. Les motifs

Les principaux motifs d'un « Oui » ou d'un « Non » ont été recueillis au moyen d'une question ouverte. Les MOTIFS DU OUI(tableau 25) se répartissent en trois catégories principales. Les arguments les plus fréquemment cités en faveur d'un « Oui » sont regroupés sous le titre « Faciliter la résiliation pour besoin propre » (41 % des premières indications et 49 % de toutes les indications). En outre, des motifs liés aux « Raisons personnelles » (resp. 16 % et 18 %) et à « La protection des locataires demeure » (resp. 6 % et 9 %) ont également été mentionnés.

Dans le domaine thématique Faciliter la resiliation pour Besoin propre, le motif selon lequel cette modification de la loi renforce le droit de la propriété a été fréquemment évoqué (13 % des premières indications et 16 % de toutes les indications). De même, la liberté de décider de l'usage de sa propriété a été mentionnée comme un motif supplémentaire (resp. 10 % et 11 %). Certains votants-es voient également une meilleure position de départ en cas de litige juridique (resp. 3 % et 3 %). Quant aux Besoins personnels, le motif principal est d'être soi-même directement concerné-e (13 % des premières indications et 15 % de toutes les indications). En outre, certains votants-es en faveur du « Oui » estiment que la protection des locataires est déjà forte, voire excessive (resp. 5 % et 8 %). C'est pour cette raison qu'une modification de la loi est jugée nécessaire.

Tableau 25 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

aveur uu Oui	<u>′</u>		
Principal motif		Toutes les indications	
en %	N	en %	n
41	341	49	396
13	108	16	125
10	86	11	97
3	23	3	28
16	141	18	152
13	113	15	123
6	55	9	77
5	49	8	66
3	33	4	40
0	2	1	5
4	27	5	33
0	3	0	3
43	356	131	1107
	Principal model en % 41 13 10 3 16 13 6 5 3 0 4	Principal motif en % N 41 341 13 108 10 86 3 23 16 141 13 113 6 55 5 49 3 33 0 2 4 27 0 3	Principal motif Toutes les indication en % N en % 41 341 49 13 108 16 10 86 11 3 23 3 16 141 18 13 113 15 6 55 9 5 49 8 3 33 4 0 2 1 4 27 5 0 3 0

Résultats pondérés. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les MOTIFS DU NON, deux arguments principaux ont été mis en avant (tableau 26) : la « Protection des locataires » (42 % des premières indications et 54 % de toutes les indications) et l'idée que le projet n'est qu'un « prétexte », poursuivant en réalité d'autres objectifs (resp. 22 % et 37 %).

Dans la catégorie Protection des Locataires, l'argument le plus fréquemment évoqué est que la position des locataires serait affaiblie par la modification de la loi (6 % des premières indications et 9 % de toutes les indications). De plus, les votants-es en faveur du « Non » ont exprimé des préoccupations concernant les incertitudes juridiques (resp. 7 % et 9 %) ainsi que l'augmentation des droits des propriétaires (resp. 6 % et 8 %). Dans la catégorie Pretexte, les opposants au projet ont souligné que la réglementation existante est déjà claire et qu'aucune modification n'est nécessaire (resp. 7 % et 8 %). Ces personnes ont également supposé que le véritable objectif du projet était d'augmenter les loyers (resp. 5 % et 7 %) et de faciliter les résiliations (resp. 5 % et 6 %). En ce qui

concerne le thème CRISE DU LOGEMENT, les votants-es en faveur du « Non » ont mis en avant les craintes d'une hausse des loyers en cas d'acceptation du projet (resp. 2 % et 4 %). En outre, certaines personnes ont estimé que les « gens aisés » profiteraient d'un « Oui » (resp. 2 % et 3 %).

Tableau 26 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du « Non »)

Motifs Motifs	Principal motif		Toutes les	
	en %	N	en %	n
Protection des locataires	42	407	54	499
Affaiblit la position des locataires	6	60	9	81
Incertitude juridique (p. ex. le besoin propre prouvable)	7	66	9	79
Les loueurs/loueuses jouissent déjà de beaucoup de droits	6	69	8	86
Prétexte	22	200	27	243
Il existe déjà une réglementation claire	7	64	8	75
L'objectif réel est d'augmenter les loyers	5	44	7	60
La résiliation est facilitée	5	46	6	52
Crise du logement	8	81	13	127
Loyers élevés	2	26	4	42
Les « gens aisés » en sortent bénéficiaires	2	23	3	29
Aspects généraux	4	38	7	61
Autres	0	0	0	3
Recommandations	2	20	3	26
Réponses visiblement fausses / confusions	0	3	0	3
Ne sais pas/pas de réponse	37	407	116	1237

Résultats pondérés. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

6.4. La résonance des arguments de la votation

Le tableau 27 montre le degré d'approbation et de rejet des arguments susmentionnés par les personnes interrogées, tout en distinguant les votants-es en faveur du « Oui » et ceux en faveur du « Non ». Plus ces différences sont importantes, plus elles ont été pertinentes dans la décision relative à la réforme du droit locatif sur la résiliation pour besoin propre.

Les décisions de vote ont été prises sur la base de contenus argumentatifs moyennement solides⁵ : en moyenne, 76 % des votants-es ont approuvé le contenu des arguments Pour ou Contre et ont voté en cohérence avec leur propre position.

DANS L'ENSEMBLE, c'est un argument Contre qui a le plus convaincu l'électorat : une modification de la loi n'est pas nécessaire, car aujourd'hui la résiliation pour besoin propre est déjà permise par la loi.

Concernant les ARGUMENTS POUR, 79 % des votants-es favorables au projet ont approuvé l'idée que la protection de la propriété est une valeur fondamentale de notre société et qu'une modification de la loi renforcerait cette protection. De plus, 77 % des votants-es en faveur du « Oui » ont estimé que le droit de la propriété est déjà trop restreint, et que, par conséquent, les propriétaires devraient pouvoir disposer rapidement des logements et locaux commerciaux disponibles. L'argument Pour relatif à la garantie de la protection des locataires a recueilli une approbation plus faible chez les votants-es en faveur du « Oui » (68 %). Chez les votants-es en faveur du « Non », cet argument a reçu un soutien notable (31 %), mais aucun des arguments Pour n'a obtenu une approbation majoritaire auprès de l'ensemble de l'électorat.

Comme mentionné précédemment, un ARGUMENT CONTRE a été soutenu par une majorité de l'électorat : 56 % des personnes ont approuvé l'affirmation selon laquelle une nouvelle loi n'est pas nécessaire, car la résiliation pour besoin propre est déjà possible. Cet argument a été partagé par 77 % des votants-es en faveur du « Non » et 33 % des votants-es en faveur du « Oui ». L'inquiétude liée à l'obligation de quitter son logement dans un marché de l'habitat tendu constitue un thème pour 70 % des votants-es en faveur du « Non ». Une autre crainte partagée par 65 % des adversaires de la modification de la loi est que le lobby immobilier vise à obtenir des rendements plus élevés.

⁵ Lien vers l'article SPSR de Milic (2015)

[©]gfs.bern | Janvier 2025 | **52**

Tableau 27 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du « Oui » et du « Non » (en %)

« Non » (en %)				
Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Vu que les droits de propriété sont déjà restreints, il faut que les pro-	Total	46	35	19
priétaires puissent, en contrepartie, utiliser eux-mêmes les logements et les locaux commerciaux le plus rapi-	Votants-es en fa- veur du Oui	77	10	13
dement possible.	Votants-es en fa- veur du Non	22	59	20
La protection de la propriété est une valeur de base capitale de notre so-	Total	49	31	20
ciété et la modification de la loi va mieux garantir cette protection.	Votants-es en fa- veur du Oui	79	7	14
	Votants-es en fa- veur du Non	25	53	22
La protection des locataires de- meure garantie car ces personnes	Total	47	33	20
continuent à pouvoir contester une résiliation pour besoin propre, et dans certains cas elles ont droit à	Votants-es en fa- veur du Oui	68	16	16
des dommages et intérêts.	Votants-es en fa- veur du Non	31	50	20
Arguments Contre				
	Total	45	33	22
Dans le droit locatif, l'assouplisse- ment des règles de résiliation pour besoin propre va permettre au lobby immobilier d'obtenir des ren-	Votants-es en fa- veur du Oui	22	56	21
dements plus élevés.	Votants-es en fa- veur du Non	65	15	19
	Total	56	28	17
Une nouvelle loi n'était pas néces- saire car la résiliation pour besoin propre est dès aujourd'hui possible.	Votants-es en fa- veur du Oui	33	53	15
proprie est des dajoura nui possible.	Votants-es en fa- veur du Non	77	8	15
	Total	46	35	19
Cette modification de la loi aura pour effet que plus de gens vont de- voir quitter leur logement du fait de la tension régnant sur le marché de	Votants-es en fa- veur du Oui	21	61	18
l'habitat.	Votants-es en fa- veur du Non	70	15	15

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 46 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que 77 % de l'ensemble des votants-es en faveur du « Oui » et 22 % de l'ensemble des votants-es en faveur du « Non ») se sont rangés à l'argument Pour selon lequel il est important que les propriétaires puissent utiliser leur bien immobilier le plus rapidement possible. 35 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 19 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'041 Votants-es en faveur du « Oui » 634, Votants-es en faveur du « Non » 685.

7. Financement des prestations de santé

7.1. La situation de départ, projet et recommandations

Dans le système de santé suisse, le financement des prestations couvertes par l'assurance maladie obligatoire s'opère de différentes façons. Les caisses d'assurance maladie assument la totalité du coût des soins ambulatoires. En revanche, le financement des soins dispensés à une personne hospitalisée est pris en charge conjointement par les caisses d'assurance maladie et les cantons, lesquels assument au moins 55 % des coûts engendrés. Pour les prestations de soins à domicile ou en centre de soins, environ la moitié des coûts est assumée par les deux parties. Selon la Confédération, ce modèle de financement non uniforme engendre des incitatifs inadaptés: Souvent un traitement inutilement stationnaire a lieu alors que dans de nombreux cas un traitement ambulatoire sera plus judicieux et reviendrait moins cher. C'est la raison pour laquelle le Parlement, après 14 ans de délibérations, a recommandé de modifier la loi sur les caisses d'assurance maladie. L'objectif de cette réforme est de financer toutes les prestations, selon une clé de répartition uniforme, entre les caisses d'assurance maladie et les cantons. Cette nouvelle loi prévoit que les caisses d'assurance maladie assumeront au maximum 73,1 % et les Cantons au minimum 26,9 % des coûts. Cette modification vise à supprimer les incitatifs inadaptés et à promouvoir les traitements ambulatoires. Un financement uniforme signifie que les caisses d'assurance maladie et les cantons ont conjointement intérêt à choisir le traitement le plus judicieux médicalement et le moins coûteux.

Le SSP avait emprunté la voie référendaire contre cette loi. En avril 2024, la Chancellerie fédérale a déclaré que la voie référendaire, avec 56'960 voix valides, était ouverte. Le Conseil fédéral et le Parlement ont recommandé à l'électorat d'approuver la modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal). Cette réforme était considérée nécessaire pour faire baisser les coûts de la santé et encourager les traitements ambulatoires. Le projet avait trouvé des majorités claires dans les deux chambres : Au Conseil national, 141 parlementaires avaient voté pour et 42 contre. Au Conseil des États, le rapport des voix était de 42 « Oui » et 3 « Non ».

Au Parlement, une ligne conflictuelle s'était dessinée. Tandis que les pôles politiques étaient divisés, le PVL, le Centre et le PLR soutenaient relativement en bloc le projet. C'est notamment dans l'UDC que des dissonances étaient apparues : tandis que la direction du parti recommandait le « Non » comme mot d'ordre, la base avait décidé de soutenir la loi de l'assemblée des délégués. Au Conseil des États, seulement trois députés du PS avaient voté contre le projet. La réforme était en outre soutenue par de nombreuses organisations opérant dans le système de santé et le secteur pharmaceutique, dont la FMH, pharmaSuisse, Spitex, H+ et Interpharma. Les adversaires de la loi étaient surtout des syndicats comme le SSP et l'USS.

La réforme de la LAMal a été adoptée le 24 septembre 2024 : 53,3 % de l'électorat se sont prononcés en faveur du projet.

7.2. La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POLITIQUES livrent des suggestions quant aux raisons pour lesquelles l'Initiative pour la réforme de la LAMal a été refusée (tableau 28).

DANS L'ENSEMBLE, la réforme de la LAMal a trouvé des majorités dans de nombreux sousgroupes. Elle n'a été clairement rejetée que par les personnes qui font « très fortement » confiance aux syndicats. Dans le camp politique de Gauche, l'approbation s'est avérée faible, sauf chez les personnes qui se classent « complètement à Gauche », le financement uniforme des prestations de santé n'a cependant pas été entièrement rejeté.

Il s'avère qu'en detail, la réforme a été majoritairement approuvée par les personnes qui, sur l'AXE GAUCHE-DROITE, se positionnent au « Centre » (56 %) ou plus à Droite (resp. 73 % et 72 %). La plus faible part de « Oui » (17 %) a été enregistrée chez les personnes se situant « complètement à Gauche ». Les personnes qui se situent « à Gauche » ont été 43 % à approuver le projet.

Les PREFERENCES POUR UN PARTI présentent un schéma similaire : la réforme de la LAMal a obtenu les valeurs d'approbation les plus élevées chez les sympathisants-es du PLR. Le projet a été soutenu par une majorité de sympathisants-es du Centre (68 %), de l'UDC (65 %) du PVL (60 %). Chez les partis de Gauche, les parts de « Oui » se sont avérées nettement plus faibles. Néanmoins, environ un tiers des sympathisants-es des Verts et environ un quart des sympathisants-es du PS ont voté pour le projet.

La part de « Oui » est également en corrélation avec la CONFIANCE envers les acteurs du système de santé. Du point de vue de la politique publique, il s'avère qu'une (très) forte confiance envers les gouvernements cantonaux ou le Conseil fédéral favorisent un « Oui ». En outre, une confiance « forte » à « très forte » envers l'Office fédéral de la santé publique et une confiance « moyenne » à « très forte » envers les organisations et associations opérant dans le secteur de la la santé ont un effet positif sur les parts de « Oui ». Cette tendance favorable à la réforme s'oppose toutefois au scepticisme des sympathisants-es des syndicats. Les personnes qui font « très fortement » confiance aux syndicats n'ont été que 33 % à voter « Oui ».

Tableau 28 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

ayant effectivement vote)			
Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
Total	53,3	1805	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,38***
complètement à gauche (0-2)	17	229	± 4,9
à gauche (3-4)	43	369	± 5,1
au centre (5)	56	445	± 4,6
à droite (6-7)	73	349	± 4,7
complètement à droite (8-10)	72	279	± 5,3
Sympathie pour un parti			V=0,4***
UDC	65	342	± 5,1
PLR	83	253	± 4,6
Le Centre	68	235	± 6,0
PVL	60	138	± 8,2
PS	24	330	± 4,6
Verts	33	113	± 8,7
Autre parti	45	116	± 9,1
Aucune	39	133	± 8,3
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,27***
très réduite à réduite (0-4)	32	330	± 5,0
moyenne (5)	44	351	± 5,2
élevée (6-7)	60	489	± 4,3
très élevée (8-10)	67	562	± 3,9
Confiance envers les gouvernements cantonaux			V=0,21***
très réduite à réduite (0-4)	41	323	± 5,4

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur type
moyenne (5)	44	453	± 4,6
élevée (6-7)	61	557	± 4,1
très élevée (8-10)	66	397	± 4,7
Confiance envers les syndicats			V=0,25***
très réduite à réduite (0-4)	68	624	± 3,7
moyenne (5)	50	394	± 4,9
élevée (6-7)	51	379	± 5,0
très élevée (8-10)	33	280	± 5,5
Confiance envers l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)			V=0,1**
très réduite à réduite (0-4)	47	416	± 4,8
moyenne (5)	49	380	± 5,0
élevée (6-7)	58	458	± 4,5
très élevée (8-10)	58	487	± 4,4
Confiance dans les organisations et associations de santé			V=0,09*
très réduite à réduite (0-4)	47	498	± 4,4
moyenne (5)	58	448	± 4,6
élevée (6-7)	55	442	± 4,6
très élevée (8-10)	58	295	± 5,6

Les paramètres socio-démographiques énoncés (tableau 29) montrent plusieurs différences significatives, bien que conformément au V de Cramér les différences sont (très) faibles pour le paramètre ÂGE. Dans le cadre de ce projet, les hommes et les femmes n'ont pas voté de la même façon. Si une majorité d'hommes (60 %) a soutenu le projet, les femmes se sont montrées un peu plus sceptiques. L'approbation parmi les femmes s'est chiffrée à 46 %, ce qui constitue une minorité. Relativement à l'éducation, des différences notables se manifestent aussi : les personnes détenant une formation professionnelle supérieure sont celles qui se sont le plus exprimées en faveur du projet (60 %). À partir d'un revenu du foyer de CHF 7'000, le soutien au projet devient majoritaire.

Tableau 29 : Comportement de vote selon des paramètres socio-démographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

personnes ayant effectivement vote/			
Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
Total	53,3	1805	
Âge			V=0,06
18-29 ans	47	174	± 7,4
30-39 ans	54	209	± 6,8
40-49 ans	59	256	± 6,0
50-59 ans	55	372	± 5,1
60-69 ans	51	374	± 5,1
70 ans et plus	54	420	± 4,8
Sexe			V=0,14***
Hommes	60	923	± 3,2
Femmes	46	882	± 3,3
Niveau de formation			V=0,13***
sans niveau de formation postobligatoire	38	162	± 7,5
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	55	510	± 4,3
Maturité/Formation professionnelle supérieure	60	492	± 4,3
École technique/Université/EPF/Doctorat	51	576	± 4,1
Revenus du foyer			V=0,16***

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur type
jusqu'à 3'000 CHF	44	76	± 11,2
3'000-5'000 CHF	46	211	± 6,7
5'000-7'000 CHF	45	269	± 6,0
7'000-9'000 CHF	52	279	± 5,9
9'000-11'000 CHF	56	247	± 6,2
plus de 11'000 CHF	65	488	± 4,2

7.3. Les motifs

Les principaux motifs d'un « Oui » ou d'un « Non » ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les MOTIFS DU OUI (tableau 30) se classent en trois catégories principales. Les arguments en faveur d'un « Oui » les plus fréquemment cités sont réunis sous le titre de « Finances » (resp. 38 % des premières indications et 48 % de toutes les indications). Les autres thèmes s'intitulent « Type de traitement » (resp. 16 % et 20 %) et « Système de santé » (resp. 12 % et 16 %).

Sous le terme Finances, c'est notamment le freinage de l'augmentation des primes qui est mentionné (resp. 25 % des premières indications et 32 % de toutes les indications). Le souhait d'une répartition équitable des coûts (resp. 6 % et 7 %) ainsi que la lutte contre les incitatifs inadaptés (resp. 3 % et 4 %) ont également constitué, pour certaines personnes, des raisons de voter « Oui ». Pour les Types de traitement, le financement identique des prestations de santé est le plus fréquemment cité (resp. 9 % et 11 %). De même, les votants-es en faveur du « Oui » se félicitent que les traitements ambulatoires soient encouragés (resp. 5 % et 7 %). Cela permet de faire disparaître des traitements stationnaires inutiles (resp. 2 % et 3 %). Comme point général au sein du Systeme de Sante, les votants-es en faveur du « Oui » indiquent le motif de l'urgence (resp. 7 % et 8 %). La réforme est nécessaire pour organiser un système de santé moderne et tourné vers l'avenir (resp. 2 % et 2 %).

Tableau 30 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du « Oui »)

Motifs Motifs	Principal motif Toutes les indications			
	en %	N	en %	n
Finances	38	360	48	454
L'augmentation des primes est freinée	25	251	32	320
Répartition équitable des coûts	6	52	7	62
Disparition des incitatifs inadaptés	3	27	4	35
Type de traitement	16	139	20	176
Financement identique des prestations	9	78	11	90
Promotion des traitements ambulatoires	5	40	7	57
Suppression des traitements stationnaires superflus	2	17	3	25
Système de santé	12	131	16	171
Urgence	7	67	8	82
Système de santé moderne/tourné vers le futur	2	23	2	29
Aspects généraux	5	43	8	75
Autres	0	2	0	2
Recommandations	10	83	11	97
Réponses visiblement fausses / confusions	0	1	0	3
Ne sais pas/pas de réponse	28	265	106	995

Résultats pondérés. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Parmi les MOTIFS DU NON, trois arguments ont figuré au premier plan (tableau 31): « Caisses d'assurance maladie » (resp. 40 % des premières indications et 54 % de toutes les indications), la « mise en œuvre » (resp. 12 % et 17 %) et la crainte d'une « diminution de qualité » (resp. 6 % et 11 %).

Pour la catégorie principale CAISSE D'ASSURANCE MALADIE, les personnes ont signalé le plus fréquemment (resp. 25 % et 32 %) le poids croissant que représentent les primes. En outre, les votants-es en faveur du « Non » ont exprimé leur inquiétude quant à

l'augmentation du pouvoir des caisses d'assurance maladie (resp. 12 % et 16). Relativement à la MISE EN ŒUVRE DU PROJET, des points supplémentaires ont été critiqués. Certaines personnes ont considéré que le projet était insuffisant (resp. 7 % et 9 %). D'autres ont soulevé des préoccupations concernant les coûts qu'une conversion du système pourrait entraîner dans son sillage (resp. 4 % et 5 %). La crainte d'une DIMINUTION DE LA QUALITE a également été indiquée comme motif : la réduction ou la suppression de certaines prestations liées aux soins pourrait avoir des répercussions négatives sur l'ensemble du système de santé (resp. 3 % et 5 %).

Tableau 31: Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du « Non »)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Caisses d'assurance maladie	40	295	54	398
Charge accrue que constituent les primes	25	168	32	217
Plus de pouvoir/de contrôle pour les caisses d'assurance maladie	12	100	16	134
Mise en œuvre du projet	12	102	17	131
Le projet n'est pas suffisant	7	51	9	65
Coûts de la conversion du système	4	35	5	39
Diminution de la qualité	6	41	11	69
Disparition de prestations dans les soins	3	22	5	35
Aspects généraux	8	64	13	97
Autres	4	27	4	31
Recommandations	5	35	6	42
Réponses visiblement fausses / confusions	0	3	0	3
Ne sais pas/pas de réponse	33	253	108	835

Résultats pondérés. Les personnes interrogées ont parfois noté plus d'un motif, et indépendamment de cela ces personnes ont aussi toujours été interrogées au sujet d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées. Le total général est donc supérieur à 100 %.

7.4. La résonance des arguments de la votation

Le tableau 32 montre le degré d'approbation et de refus des arguments susmentionnés par les personnes interrogées, en distinguant les votants-es en faveur du « Oui » et leurs homologues en faveur du « Non ». Plus ces différences s'avèrent importantes et plus elles ont été pertinentes dans la décision relative à la votation sur la réforme du financement uniforme des prestations de santé.

Les décisions de vote ont été prises à partir de contenus qui, comparativement, étaient modérément fondés⁶: En moyenne 75 % des votants-es ont adhéré au contenu des arguments Pour ou Contre et ont voté en conséquence de leur propre attitude argumentative.

DANS L'ENSEMBLE, ce sont surtout un argument Pour et un argument Contre qui ont convaincu l'électorat : Une majorité des deux tiers de l'électorat souhaite, pour le bien de la patientèle, un plus grand nombre d'interventions ambulatoires. Toutefois, une majorité craint aussi que le pouvoir des caisses d'assurance maladie ne croisse.

Concernant les ARGUMENTS POUR, une majorité de 83 % des votants-es en faveur du « Oui » a indiqué qu'il était judicieux qu'un plus grand nombre de traitements se déroulent en ambulatoire, car cela est aussi moins dur à supporter pour les patients-es. Environ les trois-quarts des votants-es en faveur du « Oui » trouvent en outre que le cofinancement du domaine ambulatoire par les cantons rend l'ensemble du système de santé socialement plus acceptable (74 %). De plus, 73 % des votants-es estiment que du fait de la modification de la loi, les cantons et les assureurs choisissent la fourniture de soins la plus efficace.

Contre qui remet en question la réforme de la LAMal. Le projet ne permet pas de résoudre les problèmes existants. Au contraire : le nouveau financement accroît la pression des coûts, ce qui va conduire à une baisse de qualité dans le système de santé. Parmi l'ensemble des participants-es interrogés-es, cet argument n'a pas obtenu - de justesse - de majorité. 72 % des votants-es en faveur du « Non » s'inquiètent de la croissance du pouvoir des caisses d'assurance maladie. Cet argument trouve également un écho chez près de la moitié des votants-es en faveur du « Oui » (49 %). Enfin, 71 % supplémentaires des votants-es en faveur du « Non » soutiennent l'argument selon lequel la réforme va faire grimper les primes des caisses d'assurance maladie, car les coûts seront transférés des cantons vers les assurés-es redevables des primes et que les coûts des soins longue durée vont augmenter plus rapidement.

⁶ <u>Lien vers l'article SPSR de Milic (2015)</u>

[©]gfs.bern | Janvier 2025 | 63

Tableau 32 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du « Oui » et du « Non » (en %)

« Non » (en %)				
Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Vu que les primes ne dépendent pas des revenus, le passage du station-	Total	52	23	25
naire à l'ambulatoire du fait de la participation des cantons dans le domaine ambulatoire est rendu so-	Votants-es en fa- veur du Oui	74	9	17
cialement plus acceptable.	Votants-es en fa- veur du Non	32	41	28
Par la modification de la loi, les can- tons et les assureurs choisissent la	Total	46	31	23
prise en charge la plus efficace sans prendre en compte une dégradation de la qualité du traitement.	Votants-es en fa- veur du Oui	73	10	16
	Votants-es en fa- veur du Non	18	57	26
Il est judicieux que plus de traite- ment se déroulent en ambulatoire	Total	69	16	15
parce que cela est moins pénible à supporter pour la patientèle	Votants-es en fa- veur du Oui	83	7	10
	Votants-es en fa- veur du Non	57	27	16
Arguments Contre				
	Total	58	24	19
Cette modification de loi confère plus de responsabilités et de pou- voir aux caisses d'assurance mala- die. Il ne faut pas qu'elles prennent	Votants-es en fa- veur du Oui	49	36	15
le contrôle du système de santé.	Votants-es en fa- veur du Non	72	12	16
Avec cette réforme planifiée, les	Total	43	33	25
primes des caisses d'assurance ma- ladie menacent d'être encore plus élevées vu le décalage des coûts des cantons vers les personnes qui doi- vent acquitter ces primes, et vu l'augmentation plus rapide du coût des soins à long terme.	Votants-es en fa- veur du Oui	20	57	23
	Votants-es en fa- veur du Non	71	8	20
En plus, la pression des coûts com-	Total	48	30	22
plique le nouveau financement, fai- sant que la qualité du système de	Votants-es en fa- veur du Oui	26	53	21

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
santé en souffre sans pour autant résoudre les problèmes existants.	Votants-es en fa- veur du Non	76	6	18

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 52 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que 74 % des votants-es en faveur du « Oui » et 32 % de l'ensemble des votants-es en faveur du « Non ») se sont rangés-es à l'argument Pour selon lequel l'uniformisation du financement des prestations de santé rend le système socialement plus acceptable. 23 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 25 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'041 Votants-es en faveur du « Oui » 688, votants-es en faveur du « Non » 603.

8. Annexe

8.1. Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête qui a suivi les votations suisses du dimanche, 24 novembre 2024 et qui a été réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale suisse. L'enquête a été réalisée entre le 25 novembre et le 15 décembre 2024. Le tableau ci-après livre un aperçu des principaux paramètres techniques de l'étude :

Tableau 33 : Rapport technique abrégé

Paramètre	Caractéristique
Commettant	Chancellerie fédérale suisse
Population statistique	Électeurs inscrits domiciliés en Suisse
Origine des adresses	Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
Relevé des données	Questionnaire papier et en ligne
Nature du prélèvement d'échantillon Stratification par	Au hasard Régions linguistiques, âge, sexe
Période d'enquête	Du 25 novembre au 15 décembre 2024
Taille de l'échantillon	minimal 3'000 effectif 3'113 (papier: 1'140 en ligne: 1'973) n DCH: 1'830 n FCH: 872 n ICH: 411 (papier: n DCH: 613 n FCH: 356 n ICH: 171) (en ligne: 613 n FCH: 356 n ICH: 171) (online: n DCH: 1'127 n FCH: 516 n ICH: 240)
Erreur inhérente à l'échantillon	± 1.7 % pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %)

8.1.1 Relevé des données

Le relevé de données a eu lieu paramétré en mode mixte (questionnaire en ligne ou sur papier). Le jour suivant les votations, les personnes cibles issues de l'échantillon brut reçoivent par la poste un courrier les invitant à participer à l'enquête. Au courrier d'invitation est joint un questionnaire papier pour permettre aux personnes cibles de participer de cette manière si elles le souhaitent.

Environ une semaine après la réception du courrier d'invitation, un courrier de rappel est envoyé à toutes les personnes cibles qui jusqu'à présent n'ont rempli le questionnaire ni en ligne ni sur papier.

8.1.2 Échantillon brut

L'enquête repose sur un échantillon puisé dans le Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le cadre d'échantillonnage utilise des données provenant des registres de population des communes et des Cantons actualisés chaque trimestre. Ainsi est garantie une couverture complète de la population cible (les électeurs inscrits suisses).

L'échantillon brut est stratifié par régions linguistiques, par âges et par sexe. La population statistique est subdivisée en trois strates linguistiques régionales (D/F/I) desquelles sont tirés des échantillons respectivement indépendants. L'échantillon total qui en résulte est stratifié disproportionnellement : Les participants-es en provenance de Suisse francophone et italophone sont plus que proportionnellement représentés-es dans l'échantillon pour saisir dans l'enquête suffisamment de cas en provenance de ces deux régions linguistiques. De la sorte, les affirmations sont statistiquement fiables aussi pour les petites régions linguistiques. Un procédé de pondération basé sur la conception corrige ce « surpoids » dans l'analyse ultérieure des données pour émettre des affirmations à l'échelle nationale (voir 8.1.4 Pondération).

Sur les 7'500 adresses commandées auprès de l'OFS, nous en avons obtenu 7'388 plus une réserve non utilisée de 1'446 adresses. Ces adresses forment la base de l'enquête.

8.1.3 Échantillon net

L'échantillon net, généré par l'enquête, de l'analyse VOX au sujet des votations du 24 novembre 2024 comprend au total 3'113 enquêtés-es (taux d'exploitation : 43%), dont près de 59 % proviennent de la Suisse alémanique (n=1'830), près de 28 % de la Suisse francophone (n=872) et près de 13 % de la Suisse italienne (n=411).

Tabelle 1: Exploitation exhaustive des adresses

Paramètre	N
Échantillon brut SRPH	7'388
Retours postaux/Personnes-cibles décédées	104
Total adresses valides	7'284
Refus/Déconnexions	42
Nombre total d'entretiens réalisés	3'212
Pas de réponse malgré des courriers de rappel	4'030
Suppressions pour des motifs de qualité	99
Entretiens finalement utilisés	3'113

Les personnes qui ont participé à la votation sont nettement surreprésentées dans l'échantillon, mais l'écart (+21,2 points de pourcentage) se situe dans le cadre connu (voir autres analyses VOX). L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif, mesuré sur la part de Oui, est de -2,3 points de pourcentage pour l'aménagement des routes nationales, de -3,1 points de pourcentage pour la sous-location, de -0,8 points de pourcentage pour la résiliation pour besoin propre et de +4,9 points de pourcentage pour le financement des prestations de santé.

Les données relevées ont été validées et crédibilisées par gfs.bern. 99 entretiens n'ont pas satisfait aux exigences de qualité et ont été retiré du jeu de données final.

Les questions ouvertes ont été automatiquement codées au moyen d'un livre de code qualitatif. Le jeu de données final contient les réponses codées ainsi que les indications originales des enquêtés-es.

Les données ont été anonymisées avant leur analyse. Les données relatives à la personne concrète et au domicile ont été détruites pour des raisons de protection des données.

Le jeu de données anonymisées afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessibles auprès de Swissvotes (<u>Swissvotes.ch</u>).

8.1.4 Pondération

Au cours d'une première étape, l'échantillon net est pondéré dans son ensemble selon un procédé de pondération basé sur la conception. Au centre de cette pondération basée sur la conception se trouve la correction du sur échantillonnage en Suisse francophone et Suisse italophone.

Au cours d'une deuxième étape, l'« Unit Non Response » (c'est-à-dire les cas manquants) est abordée. Pour ce faire, la pondération est calibrée à l'aide de paramètres sociodémographiques, géographiques et politiques (à savoir l'âge, le sexe, la langue, le canton, le parti préférentiel, la participation et le comportement de vote), afin que l'échantillon net corresponde à la population statistique suisse. A cette fin est choisi un schéma de pondération automatisé dans lequel la pondération est réalisée à la machine selon des critères prédéfinis quant à l'écart maximal. La fréquence ainsi que la chronologie des différentes étapes de pondération sont purement basées sur des indicateurs chiffrés quantitatifs, c'est-à-dire des écarts maximaux.

Une attention spéciale est apportée à la pondération de la participation aux votations. Pour la modélisation la plus optimale possible de la participation, il est fait appel non seulement aux données réelles de la votation mais aussi aux données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

Au cours d'une troisième étape sont identifiés, au moyen d'un apprentissage automatique, les corrélations entre la participation aux votations et les comportements lors des votations, ainsi que des paramètres démographiques. L'estimation de ces corrélations permet de projeter les éléments de connaissance acquis sur les données de l'enquête structurelle suisse. A l'intérieur de ces données, des analyses au niveau de la plus petite unité géographique (niveau d'une commune) sont possibles. Ensuite est déterminée, au

moyen d'un « Hot-One-Encoding » et des estimations relatives de participation et de comportement de vote ainsi que des données réelles des communes, la répartition la plus probable de la participation individuelle aux votations et du comportement de vote.

La pondération des grandeurs de mesure démographiques et politiques choisies dans les données recueillies est finalement effectuée au cours d'une quatrième étape à l'aide de ces données structurelles. La configuration des données structurelles permet de procéder à la pondération politique pas uniquement sur la base de paramètres géographiques. Au contraire, les paramètres en présence permettent de pondérer des groupes de personnes définis en fonction de leurs valeurs modélisées.

La pondération du projet ayant bénéficié de la plus forte participation au vote sert à pondérer les analyses effectuées sur le jeu de données total. Pour les analyses spécifiques à des projets, les pondérations spécifiques sont utilisées.

8.1.5 Analyse et erreur type

Les valeurs de l'enquête sont toujours sujettes à une erreur aléatoire. Dans l'analyse VOX, l'intervalle de confiance à 95 % est indiqué pour chaque valeur obtenue. Celui-ci indique la fourchette dans laquelle la valeur réelle de la population a une probabilité de 95 % de se situer.

L'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon ainsi que de la distribution des valeurs des variables. En présence d'un rapport équilibré de voix Pour et Contre (c.- \grave{a} -d. 50 % de voix Pour et 50 % de voix Contre) et d'un échantillon d'environ 1'000 enquêtés-es, l'erreur type se chiffre \grave{a} +/-3.2 %. En d'autres termes : La part effective de voix se situerait, dans cet exemple assorti d'une probabilité de 95 %, entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance).

La longueur de l'intervalle de confiance augmente avec la diminution du nombre d'enquêtés-es. Surtout dans le cas de petits sous-groupes, l'erreur standard augmente à un niveau qui nuit considérablement à la significativité statistique des valeurs d'échantillon.

Tableau 2: Erreur type

Erreurs types statistiques choisies, par taille d'échantillons et répartition de base

Taille de l'échantillon	Erreur type de la répartition de base		
Tutte	de l'echanellon	50% / 50%	20% / 80%
N =	3'000	±1.8 %	±1.4 %
N =	2'200	±2.1 %	±1.7 %
N =	1'000	±3.2 %	±2.5 %
N =	600	±4.1 %	±3.3 %
N =	100	±10.0 %	±8.1 %
N =	50	±14.0 %	±11.5 %

Exemple de lecture : Avec environ 1'000 personnes interrogées et une valeur avérée de 50 %, la valeur effective est comprise entre 50 % ±3.2 %; avec une valeur de base de 20 %, elle est comprise entre 20 % ±2.5 %. La recherche sur les sondages détermine la plupart du temps une cote de sécurité de 95 pour cent : en d'autres termes, on accepte avec une probabilité d'erreur de 5 pour cent que la corrélation statistique prouvée ne soit pas présente ainsi au sein de la population. Les valeurs chiffrées sont basées sur la formule de variance pour échantillons aléatoires simples.

Lors de l'analyse de la décision de vote, ce sont toujours uniquement les différences dans la décision matérielle, c'est-à-dire entre les votants-es en faveur du Oui et leurs homologues en faveur du Non qui ont été analysées. Les votants-es qui ont laissé des cases vides ou qui ne pouvaient pas se rappeler n'ont pas été pris en compte.

Comme critère relationnel pour les relations bi variées, le coefficient V de Cramer a été utilisé. Si ce coefficient prend la valeur zéro, il est possible de partir d'une absence de corrélation et, s'il prend la valeur un, d'une corrélation complète (une puissance d'effet est considérée élevée à partir de V = 0.5, moyenne à partir de V = 0.3 et faible jusqu'à V = 0.1). Les valeurs pour les différentes relations bi variées ne sont toutefois pas directement comparables vu que le calcul du V Cramer dépend du nombre de catégories de paramètres et du nombre de cas.

8.2. Rapport technique

8.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, gfs.bern réalise sur mandat de la Chancellerie fédérale une enquête représentative au cours de laquelle il interroge quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionnés-es de manière aléatoire. Sont intéressants les motifs pour et contre la participation et les motifs des décisions des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire à chaque votation, gfs.bern élabore en collaboration avec Dr Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Pour préserver la valeur des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et sur questionnaire papier. Au préalable, les données sont relevées par téléphone chaque fois auprès de 1'500 titulaires du droit de vote. Sur le plan du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments. En outre sont sondées

les échelles de valeurs et les indications sur les usages des médias lors des votations. Des questions statistiques forment la partie finale de chaque enquête (par ex. sur le niveau d'éducation et l'état civil, l'origine, les conditions de logement, etc.), car l'on sait toute l'importance que revêtent de tels paramètres dans le comportement de décision politique.

Au terme de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses ni les dates de naissance ne sont disponibles dans le jeu de données destiné à être analysé. Les coordonnées des participants-es aux études sont supprimées au terme de l'enquête. Il est par conséquent impossible d'identifier des personnes particulières. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis Swissvotes. Les anciens enregistrements de données VOX seront également disponibles prochainement sur Swissvotes; les anciens rapports VOX le sont déjà.

8.2.2 Qui finance les études VOX?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et a chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur vox.gfsbern.ch.

8.3. L'équipe de gfs.bern

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, NDS HF Chief Digital Officer, enseignant à la HSLU et au centre KPM de l'Université de Berne.

⊠ lukas.golder@gfsbern.ch



Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses

d'image et de réputation, analyses des médias /de l'effet des médias, recherches sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'État, réformes des politiques de santé.

Publications dans des recueils, magazines spécialisés, dans la presse quotidienne et sur Internet.



TOBIAS KELLER

Directeur de projet et Teamleader Data Analytics, scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie.

⊠ tobias.keller@gfsbern.ch

Spécialités:

Communication politique, élections, votations, campagnes (digitales), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, digitalisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyses quantitatives.

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux.





CORINA SCHENA

Directrice de projet

⊠ corina.schena@gfsbern.ch

Spécialités:

Élections, votations, politique de santé, campagnes pour la santé, analyses d'image et de réputation, méthodes qualitatives et quantitative, ainsi que présentations.



SARA RELLSTAB

Data Scientist Économiste PhD

 \bowtie sara.rellstab@gfsbern.ch

Activités principales :

Analyse de données, programmations, visualisations, recherches, méthodes quantitatives et qualitatives



MARGRET TSCHANZ

Collaboratrice de projet / Administration

 \bowtie margret.tschanz@gfsbern.ch

Spécialités :

Recherches, relectures, visualisations, administration de projets.



ROLAND REY

Collaborateur de projet / Administration

☐ roland.rey@gfsbern.ch

Spécialités : Publication de bureau, visualisations, administration de projets, administration de présentations.

gfs.bern ag Effingerstrasse 14 CH – 3011 Bern +41 31 311 08 06 info@gfsbern.ch www.gfsbern.ch

L'Institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch



